



AMÉNAGEMENT FORESTIER

2020-2039

Forêt Communale de Faulx

Département :	Meurthe-et-Moselle
Arrondissement :	Nancy
Surface cadastrale :	445 ha 34 a
Surface retenue pour la gestion :	445,34 ha

Révision d'aménagement forestier

Direction Territoriale	Grand-Est
Agence territoriale de	Meurthe-et-Moselle
Unité territoriale de	Val de Moselle
Triage de	Pompey
Schéma régional d'aménagement :	Lorraine

Région IFN :	419- Plateau lorrain
Altitudes extrêmes :	280 m – 408 m
Identifiant National :	A035647A



Office National des Forêts

SOMMAIRE

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN	4
1.1 Présentation générale de l'aménagement.....	4
1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement	4
1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions.....	5
1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales.....	6
1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers	8
1.2.1 Description du milieu naturel.....	8
1.2.1.1 Topographie et hydrographie.....	8
1.2.1.2 Conditions climatiques	9
1.2.1.3 Géologie, géomorphologie, pédologie	9
1.2.1.4 Unités stationnelles	9
1.2.2 Description des peuplements forestiers	11
1.2.2.1 Inventaires et méthodes de description	11
1.2.2.2 Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt	13
1.2.2.3 Etat du renouvellement	16
1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt	17
1.3.1 Production ligneuse.....	17
1.3.1.1 Volumes de bois produits.....	17
1.3.1.2 Desserte forestière.....	18
1.3.2 Fonction écologique.....	18
1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau).....	19
1.3.3.1 Accueil et paysage.....	20
1.3.3.2 Ressource en eau potable	20
1.3.4 Protection contre les risques naturels	20
TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS.....	21
2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion.....	21
2.2 Constitution de division(s)	21
2.3 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité.....	21
2.3.1 Traitements retenus	21
2.3.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité	22
2.4 Suivi des peuplements	25
2.4.1 Futaie régulière : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement.....	25
2.4.2 Futaie irrégulière : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement	25
2.4.3 Evolution des essences	26
2.5 Classement des unités de gestion.....	27
2.6 Programme d'actions	29
2.6.1 Foncier - concessions	29
2.6.2 Production.....	29
2.6.2.1 Coupes	29
2.6.2.2 Desserte	32
2.6.2.3 Travaux sylvicoles	33
2.6.3 Fonction écologique.....	35
2.6.3.1 Biodiversité courante.....	35

2.6.3.2	Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles).....	35
2.6.3.3	Réserves biologiques et réserves naturelles.....	35
2.6.4	Fonctions sociales.....	36
2.6.4.1	Accueil et paysage.....	36
2.6.4.2	Ressource en eau.....	36
2.6.4.3	Chasse – Pêche	36
2.6.4.4	Droits d’usage et affouage.....	38
2.6.4.5	Richesses culturelles.....	38
2.6.5	Prévention des risques naturels	38
2.6.6	Menaces pesant sur la forêt.....	39
2.6.6.1	Incendies de forêts.....	39
2.6.6.2	Crises sanitaires	39
2.6.6.3	Tassement des sols	39
2.6.7	Compatibilité avec la réglementation visée par l’article L122 du code forestier	39
2.6.7.1	Compatibilité avec Natura 2000	39
2.6.7.2	Compatibilité avec les autres réglementations visées par l’article L122 du code forestier.....	39
	Annexes.....	41

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt :**

Commune de Faulx

- **Dénomination - Localisation**

Situation administrative	
Aménagement de la forêt	communale
de	Faulx
Numéro du ou des départements de situation	Meurthe et Moselle (54)
N° ONF de la région nationale IFN de référence	419- Plateau lorrain
SRA de référence	Lorraine

La forêt se situe en limite de région IFN, ses caractéristiques sont celles du plateau calcaire de Lorraine.

Département(s)	Communes de situation de la forêt	Lieudits	Surface cadastrale (ha)
54	Faulx		445,34

- **Période d'application de l'aménagement**

2020-2039

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	Date arrêté	Début	Echéance
Faulx	F11088L	445,34	02/04/2007	2007	2018

La carte de situation se trouve en annexe.

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

• Surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale à la date du dernier aménagement	445,34 ha
Surface cadastrale actuelle	445,34 ha
Surface retenue pour la gestion	445,34 ha
Surface boisée (destinée à la culture forestière)	439,35 ha
Surface hors sylviculture	5,99 ha
<i>tranchées cadastrées</i>	3,69 ha
<i>tranchées non cadastrées</i>	0,00 ha
<i>place à dépôt ou de retournement</i>	0,11 ha
<i>Emprises (Gazoduc)</i>	2,19 ha
Surface en sylviculture (cf titre 2.5)	439,35 ha

La correspondance entre les parcelles forestières et les parcelles cadastrales se trouve en annexe.

• Evolution des surfaces depuis l'aménagement précédent

• Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Le service gestionnaire ne dispose pas de procès-verbaux de délimitation et de bornage relatif à cette forêt.

• Origine de la propriété forestière

L'origine de la forêt remonte à des temps immémoriaux.

• Etat des limites

Désignation	Longueur (m)
Limites matérialisées ou bornées	195
Limites naturelles ou assimilées	18 168
Tronçons litigieux à borner ou matérialiser	662
Total	19 025

• Parcellaire forestier

Le parcellaire forestier n'est pas modifié, mais les surfaces ont été ajustées à l'aide du SIG et de relevés au GPS (précision métrique)

• Concessions en cours

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation
Canalisation de gaz souterraine		Parcelles 2 à 6, 8, 10 et 40 à 42
Ligne téléphonique souterraine		Parcelles 27 à 29, 31 et 33

Il est rappelé que les concessions en forêt publique :

- rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt ;
- répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière ;
- ont vocation le cas échéant à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

• Classement des surfaces par fonction principale

Répartition des surfaces par fonction	surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	6	3	247	189	445,34
Fonction écologique		175	270	0	445,34
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		445	0	0	445,34
Protection contre les risques naturels	445	0			445,34

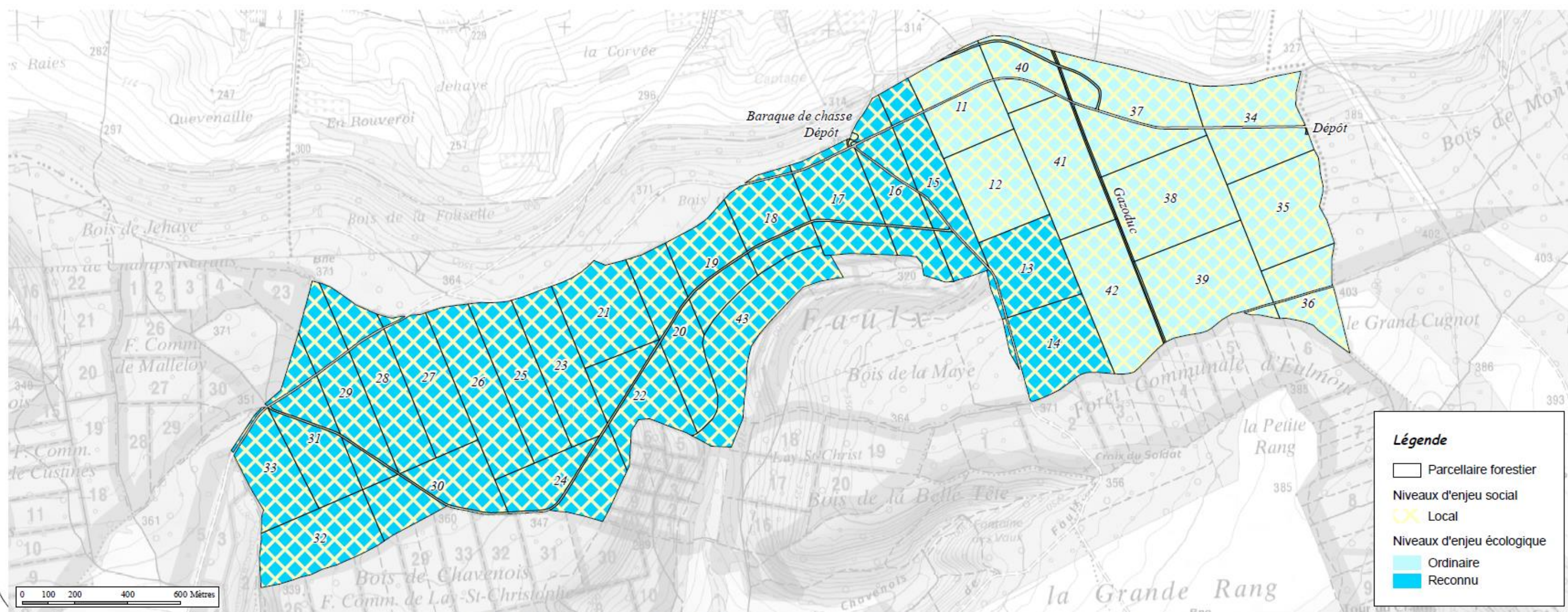
Commentaires :

- fonction de production : les enjeux de production ligneuse sont issus de la carte des stations.
- fonction écologique : Présence d'une Znieff 1 :Pelouse De La Cote A Faulx (ID MNHN : 410030438)
- fonction sociale : sans enjeux

Cf carte fonctions écologique et sociale

Les niveaux des enjeux sont arrêtés à l'issue des observations de cette étude en fonction des critères actuels.

Les objectifs et priorités de cet aménagement tiennent compte des souhaits du propriétaire en adéquation avec les potentialités de la forêt.



• **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée (ha)	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves	12,10	Chalarose du frêne et scolytes, parcelle 34 Les détails figurent au § 2,6,6,2
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	6,45	Accès difficile sur le bas de la parcelle 34, due à la pente
Autres éléments		
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	69,33	Surface des stations à sensibilité forte. C_PC_PMA et C_PC_CFV
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	6,31	Pour les ripisylves la surface est égale à la longueur X 5 m pour une rive (fois 2 si le cours d'eau passe au milieu de la forêt) – à adapter en fonction des cas. Zone Sud de la parcelle 43
- Importance sociale ou économique de la chasse	445,34	La totalité de la forêt est chassée.
- Pratique de l'affouage	445,34	La demande est forte mais stable
- Zone influencée par l'exploitation minière	153,37	Cf carte des parcelles en annexes
- ZNIEFF 1	271	ZNIEFF 1 - ID MNHN 410030438
- Tempête Lothar 26/12/1999	445,34	La totalité de la forêt a été touchée. Parcelles allant de peu touchées, à détruites (35 % de la surface totale)

La forêt a été marquée par le passage de la tempête appauvrissant fortement ces peuplements. Les stations de type PMA et CFV sont fortement sensible au tassement et nécessite une vigilance particulière lors de l'exploitation. (cf carte des stations)

• **Démarches de territoires**

La forêt est située sur le territoire de la communauté de communes du bassin de Pompey

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

1.2.1.1 Topographie et hydrographie

Altitude de la forêt comprise entre 280 m et 408 m.

Le relief, les expositions des versants et l'hydrographie sont donnés par la carte de situation annexée, et la carte des stations.

Forme dominante de plateaux, présence d'un cours d'eau parcelle 43.

1.2.1.2 Conditions climatiques

Climat lorrain de type continental, sous influence océanique :

- Précipitations assez élevées et bien réparties au cours de l'année. Absence de période véritablement sèche hors années exceptionnelles.
- Température moyenne annuelle globalement basse. Contrastes thermiques marqués entre des hivers rudes et longs et des étés chauds.
- Gelées fréquentes jusqu'en mai parfois juin et reprise possible dès septembre.

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte dans la mesure du possible des hypothèses actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

Accidents météorologiques ayant marqué la forêt : la tempête Lothar du 26 décembre 1999 a touché l'ensemble de la forêt provoquant des chablis.

1.2.1.3 Géologie, géomorphologie, pédologie

Pour plus de précisions sur la nature des couches géologiques on se reportera à la carte géologique « Région Nomeny et Nancy » et à sa notice.

Les principales roches présentes sur la forêt sont de type calcaire et marne, de formations superficielles de limons.

1.2.1.4 Unités stationnelles

La définition des stations forestières est fondée sur le catalogue des stations du plateau calcaire de Lorraine. On y trouve les renseignements plus précis sur la pédologie et le comportement des essences.

Méthode de description : Ajustement à l'avancement de la carte des stations existante.

Code	Station ou groupe stationnel	Surface		Enjeux de production - Fertilité	Sensibilité au tassement	Essences les mieux adaptées (Essences principales en premier)
		ha	%			
C-PC_PX.	Hêtraie-chênaie xérophile de plateau	3,49	0,78%	Faible	Faible	Hêtre, alisier blanc, charme
C-PC_PM.	Hêtraie-chênaie mésophile de plateau	247,07	55,48%	Moyen	Moyen	Hêtre, Alisier torminal, Erable sycomore, Mélèze d'Europe
C-PC_PN.	Hêtraie-chênaie neutrophile de plateau	56,13	12,60%	Fort	Moyen	Hêtre, Chêne sessile, Merisier, Erable sycomore, Alisier torminal, Mélèze d'Europe
C-PC_PMA	Hêtraie-chênaie mésoacidiphile de plateau	52,47	11,78%	Fort	Fort	Chêne sessile, Hêtre, Erable sycomore, Merisier, fruitiers, Frêne, Alisier torminal
C-PC_VM.	Hêtraie de versant Est ou Ouest mésoxérophile	63,33	14,22%	Fort	Moyen	Hêtre, Erable sycomore, Alisiers blanc et torminal, Charme
C-PC_CFV	Chênaie pédonculée-frênaie de vallée	16,86	3,79%	Fort	Fort	Chêne pédonculée, Frêne, érables, Merisier
NC	Emprise, TRCAD ...	5,99	1,35%	Sans objet	Sans objet	
Total		445,34	100,00%			

Remarque : Cf. Carte des stations.

Classes de sensibilité au tassement :

- Faible = sols praticables toute l'année avec peu de précautions
- Moyen = sols praticables toute l'année moyennant certaines précautions
- Fort = sols très sensibles et impraticables une partie de l'année

La majorité de la forêt se situe sur des stations à enjeux de production moyen, localement fort.

L'accroissement ligneux est donc moyen.

Forêt communale de Faulx Stations forestières

Légende

--- Courbes de niveau

□ Parcellaire forestier

Sensibilité au tassement

.... Enjeu faible

--- Enjeu moyen

— Enjeu fort

— Sans objet

Stations forestières (Plateaux calcaires - Guide ONF-CRPF 1991)

PX : Hêtraie - chênaie xérophile de plateau

PM : Hêtraie - chênaie mésophile de plateau

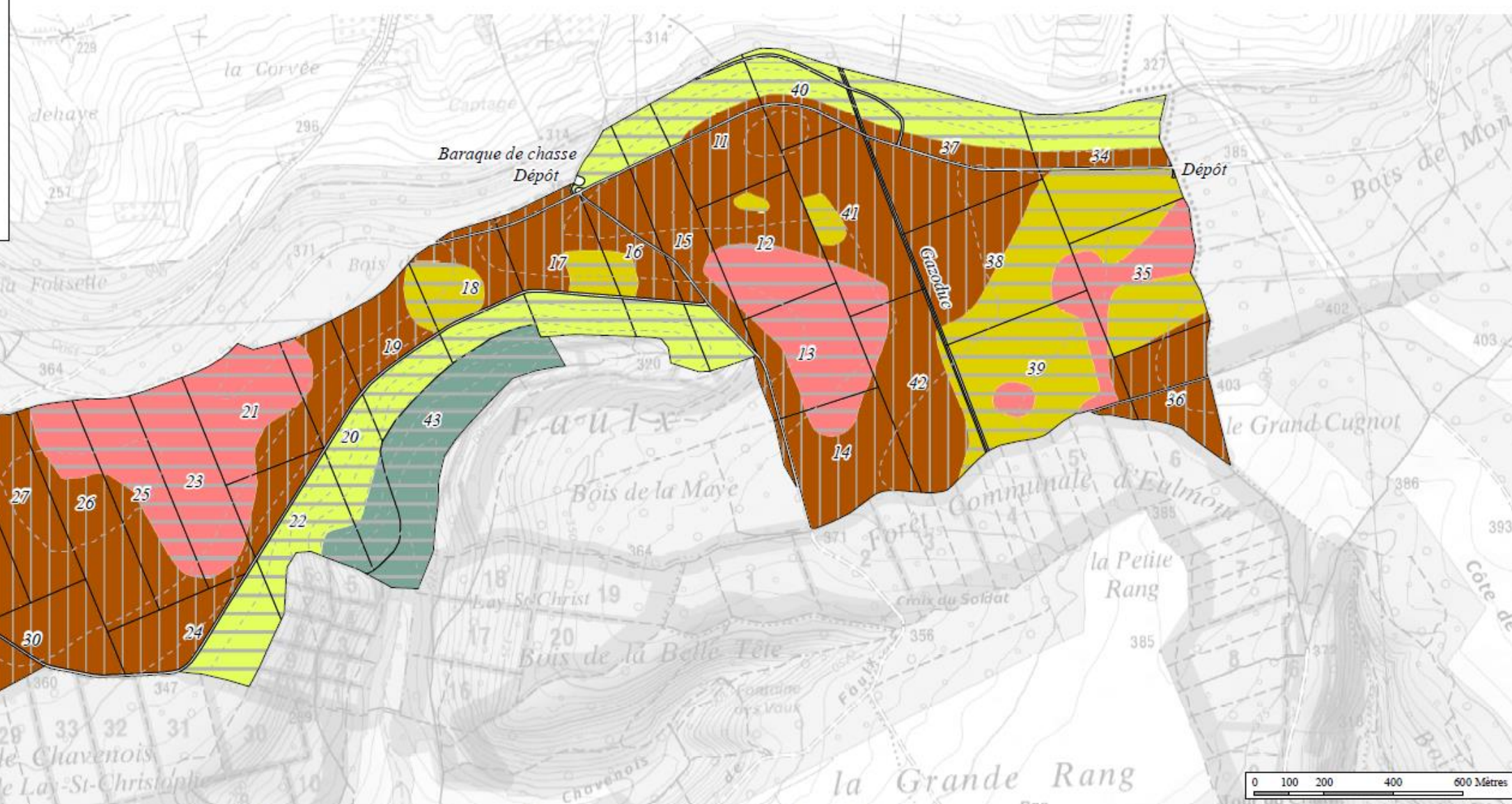
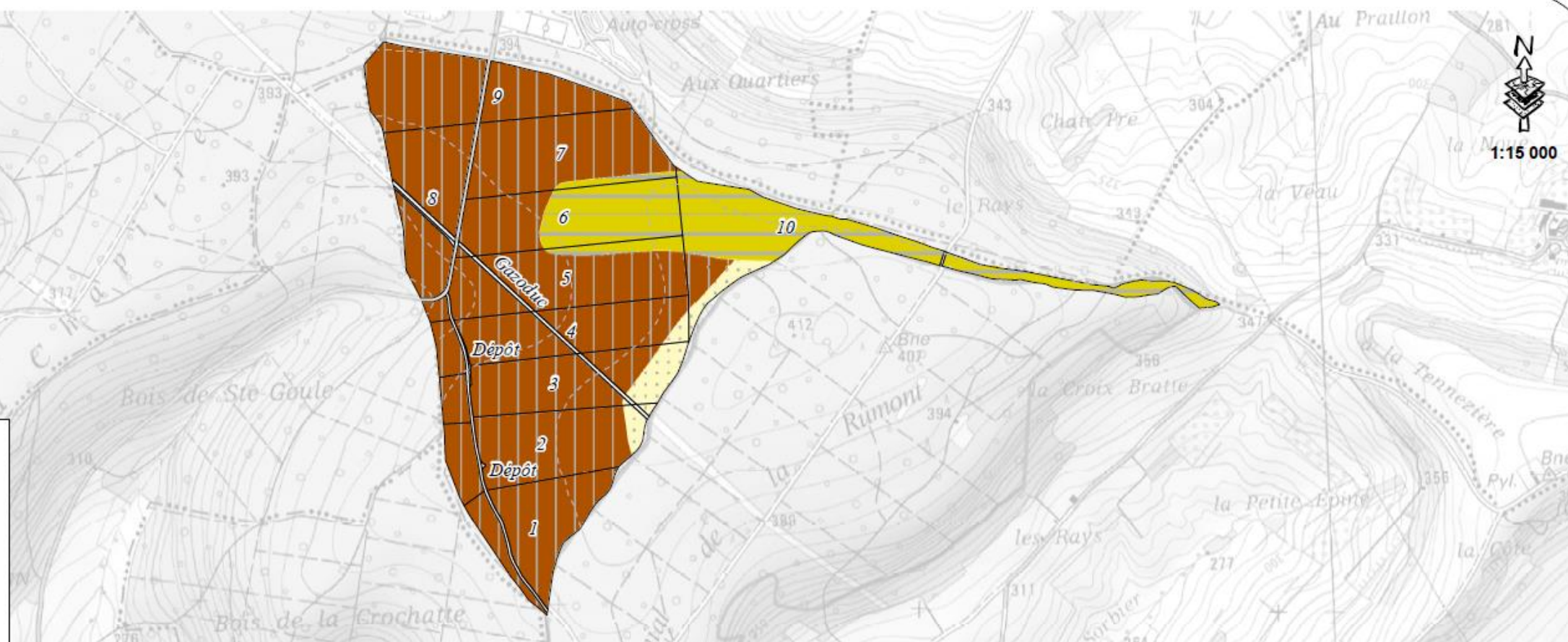
PN : Hêtraie - chênaie neutrophile de plateau

PMA : Hêtraie - chênaie mésoacidiphile de plateau

VM : Hêtraie de versant est ou ouest mésophile

CFV : Chênaie pédonculée - frênaie de vallée

NC : Non concerné



1.2.2 Description des peuplements forestiers

1.2.2.1 Inventaires et méthodes de description

• Documents de référence

Peuplements forestiers des plateaux calcaires de Lorraine – typologies et sylvicultures ; CRPF Lorraine Alsace, ONF ; 2004.

• Méthodes de description

Bloc de description	Méthode	Période - descripteurs principaux
Peuplements feuillus non précomptables, ainsi que les zones rasées par la tempête de 1999.	Description à l'avancement.	Hiver 2019 Classe de hauteur / d'âge. Essences présentes et proportions.
Peuplements à majorité de tiges précomptables (diamètre > 17,5 cm)	Inventaire par placettes relascopiques temporaires (maille carrée à une densité de 2 placettes par ha)	Hiver 2019 Surface terrière par essences et catégories de diamètres. Sous-étage, perches et petits bois d'avenir.

Cf. carte de photo-interprétation de la forêt.

Un résumé des données dendrométriques obtenues figure en annexe.

Forêt communale de Faulx

Description issue de la photo-interprétation

Légende

--- Courbes de niveau

□ Parcellaire forestier

Types d'inventaires

— 8665_FAULX_NC_2018_T1 : Anafor

||| 8665_FAULX_NC_2018_T2 : A l'avancement

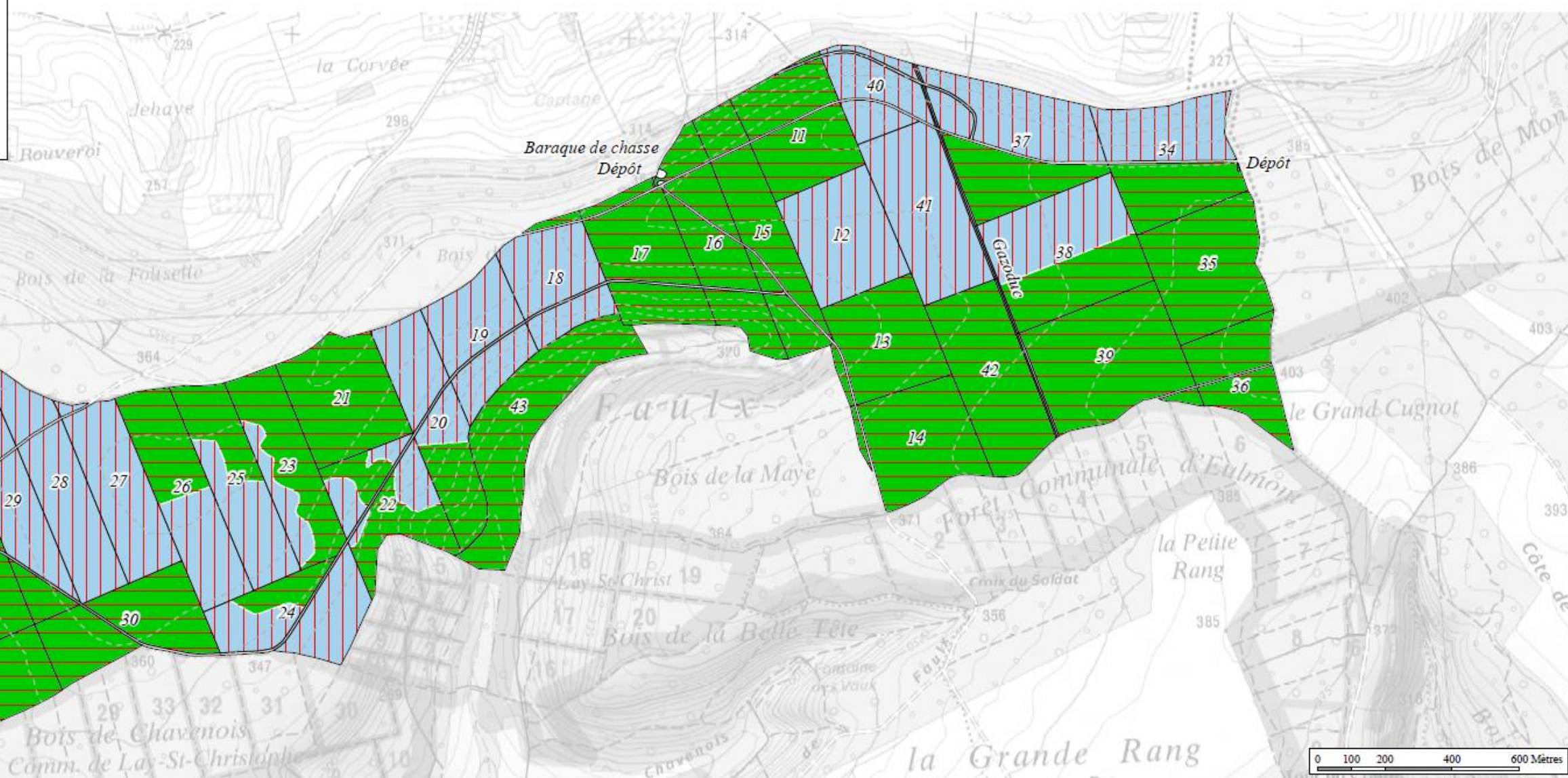
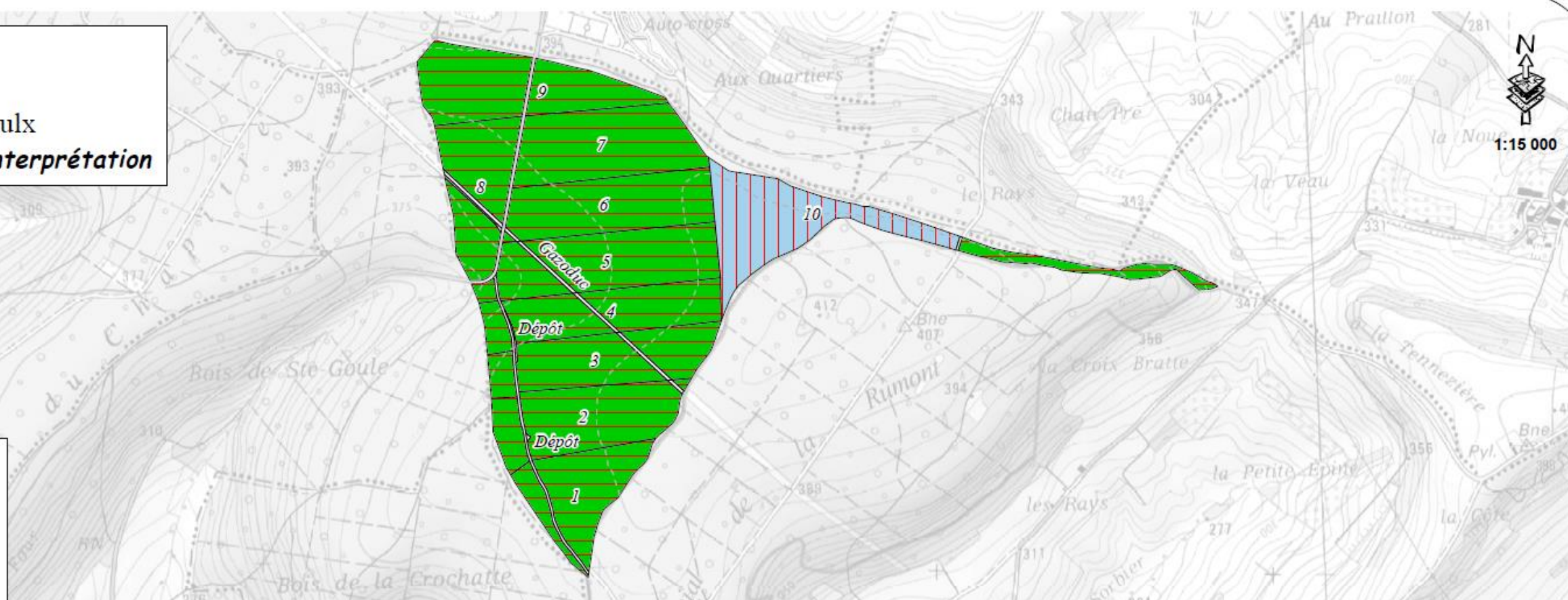
8665_FAULX_infra : Infrastructure

Description issue de la photo-interprétation

■ Peuplement non précomptable

■ Peuplement précomptable

■ Infrastructure



1.2.2.2 Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Les codes et dénominations ci-dessous se réfèrent :

- à la typologie des peuplements en vigueur pour la région naturelle considérée (cf. documents de référence ci-dessus)

- et à la typologie par classe d'âge pour les futaies les plus équiennes (codes D-FR_).

Code structure	Description	Surface (Ha)	%
Jeunes peuplements			
D-FR_12-CHXF.P	Jeune peuplement de Chênes et feuillus précieux 3 m < H < 10 m	15,70	4%
D-FR_12-F.P	Jeune peuplement de feuillus précieux 3 m < H < 10 m	6,45	1%
D-FR_12-HETF.P	Jeune peuplement de Hêtre et feuillus précieux 3 m < H < 10 m	49,55	11%
D-FR_13-A.F	Jeune peuplement d'autres feuillus H > 10 m	1,17	0%
D-FR_13-CHAF.P	Jeune peuplement de Charme et feuillus précieux H > 10 m	28,60	6%
D-FR_13-HETF.P	Jeune peuplement de Hêtre et feuillus précieux H > 10 m	49,61	11%
	Total Jeunes peuplements	151,08	34%
Peuplements en croissance active			
21CHXF.P	BM à PB de Chênes et feuillus précieux	70,88	16%
21HETF.P	BM à PB de Hêtre et feuillus précieux	13,78	3%
	Total Peuplements en croissance active	84,66	19%
Peuplements en maturation			
12CHXF.P	PB à BM de Chênes et feuillus précieux	12,53	3%
32CHXF.Pp	GB à BM de Chênes et feuillus précieux, pauvre en perches	14,53	3%
52CHPF.Pp	irrégulier à BM de Chêne pédonculé et feuillus précieux, pauvre en perches	15,13	3%
52CHXF.Pp	irrégulier à BM de Chênes et feuillus précieux, pauvre en perches	11,93	3%
52HETF.Pp	irrégulier à BM de Hêtre et feuillus précieux, pauvre en perches	28,43	6%
53CHXF.Pp	irrégulier à GB de Chênes et feuillus précieux, pauvre en perches	11,65	3%
53HETF.Pp	irrégulier à GB de Hêtre et feuillus précieux, pauvre en perches	21,44	5%
	Total Peuplements en maturation	115,64	26%
Peuplements mûrs			
	Total Peuplements mûrs	0	0%
Peuplements irréguliers ou clairs			
52CHXF.Pr	irrégulier à BM de Chênes et feuillus précieux, riche en perches	55,69	13%
C2CHXHET	clair à BM de Chênes et Hêtre	18,22	4%
C2HETF.P	clair à BM de Hêtre et feuillus précieux	7,84	2%
C3HETF.P	clair à GB de Hêtre et feuillus précieux	6,22	1%
	Total Peuplements irréguliers ou clairs	87,97	20%
Vides à boiser			
	Total Vides à boiser	0	0%
Autres			
EMPRISE	Emprise	2,19	0%
VNB	Place de dépôt, tranchées cadastrées	3,8	1%
	Total Autres	5,99	1%
	Total	445,34	100%

Remarque : PB = Petit Bois (classes de diamètres 20 et 25)
 BM = Bois Moyen (classes de diamètres 30 à 45)
 GB = Gros bois (classes de diamètres 50 à 65)
 TGB = Très Gros Bois (classes de diamètres 70 et plus)

Cf. Carte des peuplements.

Commentaires :

La tempête Lothar a fortement déséquilibrée la forêt dans la répartition des classes de diamètre, absence des GB et peuplements mûrs.

Problèmes sanitaires rencontrés sur les jeunes Frêne.

L'abondance des perches et petits bois d'avenir n'a pas été utilisée pour distinguer les divers types de peuplements, car elle est partout élevée.

Peuplement classé

Sans objet

Dispositif de recherche

La parcelle 12 comportait un dispositif de recherche suivis par l'INRA, ce dispositif est maintenant terminé.

Parcelles de références sylvicoles :

Sans objet

Forêt communale de Faulx Types de peuplements

Légende

Parcellaire forestier

Types de peuplements

- Jeunes peuplements -

- de Chênes et feuillus précieux 3 m < H < 10 m
- de feuillus précieux 3 m < H < 10 m
- de Hêtre et feuillus précieux 3 m < H < 10 m
- de Charme et feuillus précieux H > 10 m
- de Hêtre et feuillus précieux H > 10 m
- d'autres feuillus H > 10 m

- Peuplements en croissance active -

- BM à PB de Chênes et feuillus précieux
- BM à PB de Hêtre et feuillus précieux

- Peuplements en maturation -

- PB à BM de Chênes et feuillus précieux
- GB à BM de Chênes et feuillus précieux, pauvre en perches
- irrégulier à BM de Chêne pédonculé et feuillus précieux, pauvre en perches
- irrégulier à BM de Chênes et feuillus précieux, riche en perches
- irrégulier à BM de Hêtre et feuillus précieux, pauvre en perches
- irrégulier à GB de Chênes et feuillus précieux, pauvre en perches
- irrégulier à GB de Hêtre et feuillus précieux, pauvre en perches

- Peuplements irréguliers -

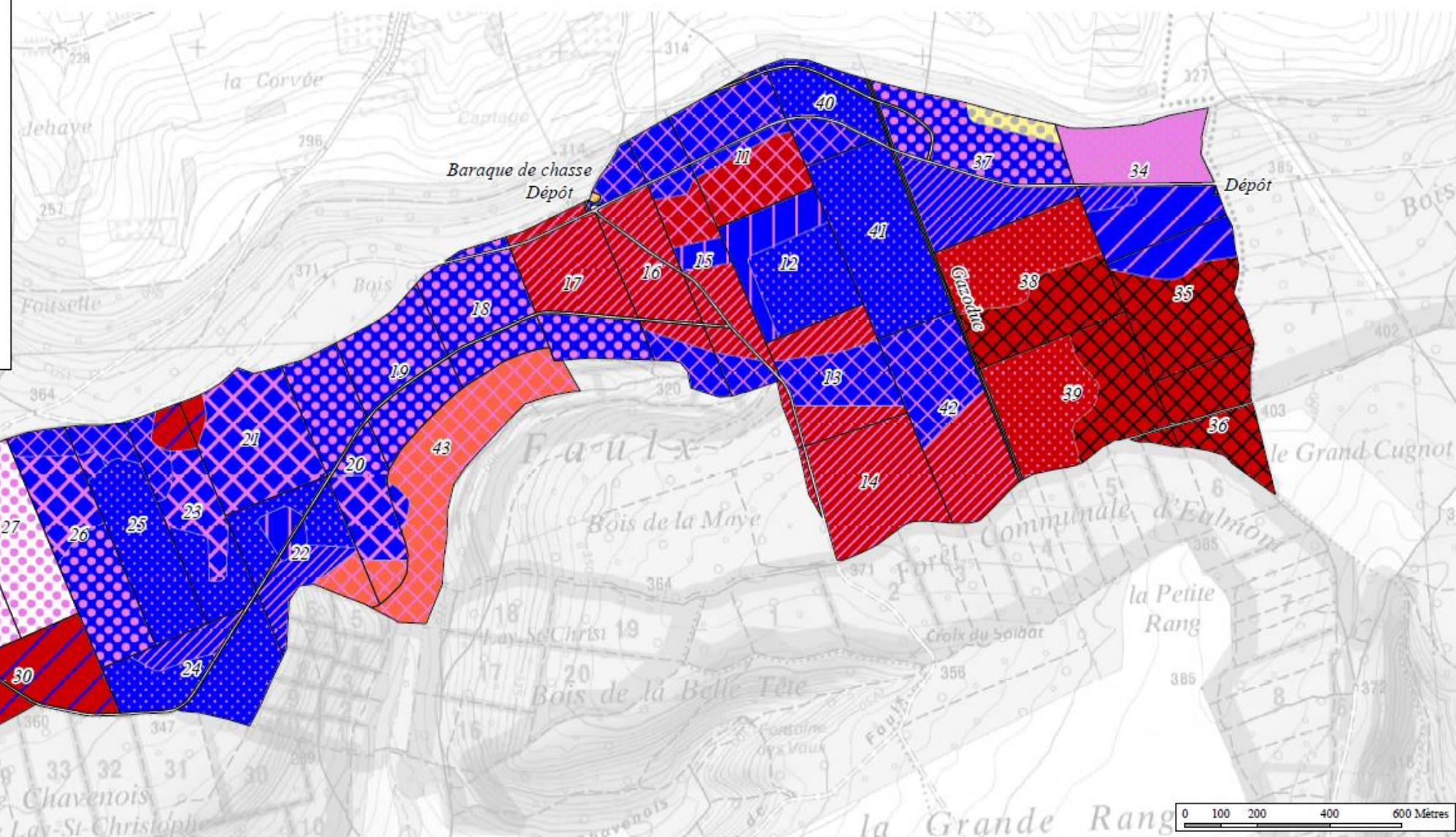
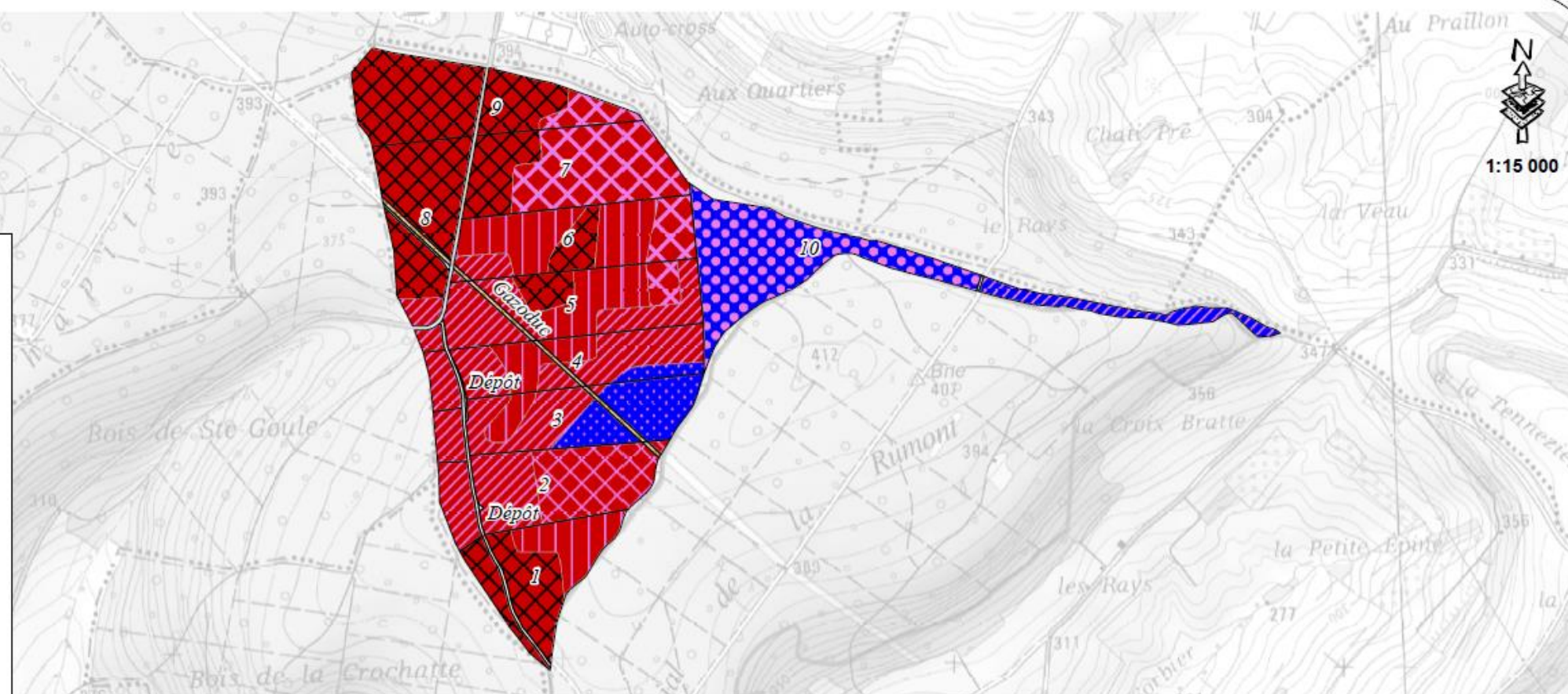
- irrégulier à BM de Chênes et feuillus précieux, pauvre en perches

- Peuplements clairs -

- clair à BM de Chênes et Hêtre
- clair à BM de Hêtre et feuillus précieux
- clair à GB de Hêtre et feuillus précieux

- Hors peuplements -

- emprise
- vide non boisable (infrastructure)



1.2.2.3 Etat du renouvellement

• Peuplements traités avec un suivi surfacique

Bilan du groupe de régénération passé :

Surface prévue à régénérer par l'aménagement passé :					
Stock de régénération par essences du groupe de régénération (1)					
UG	Essences	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) H<= 50 cm (ha)	Classe 2 (installée) Régénération + 50 cm et inf. à 3 m de quantité suffisante, ou plantation de plus de 1 an (ha)	Classe 3 régénération acquise supérieure à 3 m de haut (ha)
0			0	0	0
Total (1)		0	0	0	0
Stock de régénération par essences HORS groupe de régénération (2)					
38_j, 39_j	Chêne sessile/pédonculé				15,7
12_j, 22_j, 23_j, 24_j, 25_j, 26_j, 37_j, 40_j, 41_j	Hêtre				58,38
27_j, 28_j, 29_j, 34_j	Feuillus précieux				36,61
Total (2)		0	0	0	110,69
Total général (1) + (2)		0	0	0	110,69

Commentaire : Régénération acquise suite à la tempête

Bilan de la régénération à la date de l'aménagement	Surface (ha)	Observations
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)		
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)		
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)		
Surface acquise (Sa) en régénération au cours de l'aménagement passé	110,69	38_j, 39_j, 12_j, 22_j, 23_j, 24_j, 25_j, 26_j, 37_j, 40_j, 41_j, 27_j, 28_j, 29_j, 34_j
dont: Sa du groupe de régénération		
Sa hors groupe de régénération	110,69	

Commentaires : les essences sont obtenues par une régénération naturelle ou par plantation.

• Peuplements traités avec un suivi non surfacique

Sans objet.

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Surface par niveau d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	5,99	3,49	247,07	188,79	445,34

Voir carte et tableau des stations.

1.3.1.1 Volumes de bois produits

Estimation de la production moyenne de la forêt sur la durée d'aménagement (au diamètre de précomptage 17,5 cm)

Production en surface terrière ($m^2/ha/an$)	Production en volume ($m^3/ha/an$)
0,34	2,7

Ces chiffres reposent sur les estimations de production par groupe d'aménagement détaillées plus loin au § 2.6.2, pondérées par les surfaces respectives des groupes d'aménagements définis au § 2.5.

Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent

Préciser la période de l'aménagement, et celle disponible en archives (si possible la même, mais c'est rarement le cas). **Tenir compte de cette différence de périodes dans vos commentaires !***

Récoltes prévues / réalisées (m^3/an)									
Régénération		Amélioration /Préparation		Irrégulier		Produits accidentels		Total	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
	132,5		158,25		42,26		153,75	0	486,76
Ecart %									
Proportion de la récolte globale									
27%		33%		9%		32%		100%	

Soit 1,09 $m^3/ha/a$ (sur surface en gestion)

Soit 1,11 $m^3/ha/a$ (sur surface en Sylviculture)

Commentaire : L'historique des récoltes est disponible de 2007 à 2012.
Suite à la tempête, il n'y a pas de volume détaillé par groupe.

1.3.1.2 Desserte forestière

Etat de la voirie forestière

Type de desserte		Long totales (km)	Densité		Commentaire
			km / 100 ha	suffisante oui/non	
Routes forestières	revêtues	0,759	3,83	OUI	
	empierrées	9,421			Localement, à entretenir.
	terrain nat.	6,881			
Autres routes participant à la desserte					

Le réseau de desserte est suffisant en terme de densité par rapport aux normes établies par l'ARMEF-CTBA-IDF (1993) (1,5km à 2,5km/100 ha préconisé).

La forêt est globalement bien desservie, une piste supplémentaire (en terrain naturel) serait utile pour desservir le Nord de la parcelle 34.

La forêt est parcourue par un cours d'eau qui doit être préservés lors des travaux et exploitations. La fiche technique annexée présente le contexte réglementaire qui s'y rapporte, les solutions techniques envisageables et les sources d'information complémentaires. Il y aura lieu de prévoir des modes de débardage alternatif. Dans tous les cas il faudra respecter les obligations relevant de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA n° 2006-1772).

La desserte figure sur la carte d'aménagement.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveau d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		174,93	270,41	0,00	445,34

• Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Références	Conséquences dans l'aménagement
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Sans objet			
Eléments du territoire orientant les décisions			
ZNIEFF de type I	271	Pelouse De La Cote A Faulx	Identifiant national : 410030438

• Synthèse des enjeux de préservation de la biodiversité.

Espèces déterminantes ZNIEFF 1 :

REGNE	GROUPE	Numéro	NOM complet	NOM Vernaculaire
Animalia	Orthoptères	536050	Bicolorana bicolor (Philippi, 1830)	Decticelle bicolore
Animalia	Orthoptères	66136	Chorthippus mollis (Charpentier, 1825)	Criquet des jachères
Animalia	Orthoptères	65496	Euthystira brachyptera (Ocskay, 1826)	Criquet des Genévriers
Animalia	Orthoptères	65721	Metrioptera bicolor (Philippi, 1830)	Decticelle bicolore
Animalia	Orthoptères	66085	Omocestus haemorrhoidalis (Charpentier, 1825)	Criquet rouge-queue
Animalia	Orthoptères	65697	Platycleis albopunctata (Goeze, 1778)	Decticelle grisâtre, Dectique gris
Animalia	Orthoptères	66100	Stenobothrus lineatus (Panzer, 1796)	Criquet de la Palène, Sténobothre ligné, Criquet du Brachypode
Plantae	Phanérogames	86983	Bunium bulbocastanum L., 1753	Noix de terre, Marron de terre, Châtaigne-de-terre
Animalia	Reptiles	77490	Anguis fragilis Linnaeus, 1758	Orvet fragile
Animalia	Reptiles	77600	Lacerta agilis Linnaeus, 1758	Lézard des souches
Animalia	Reptiles	77756	Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles
Animalia	Reptiles	79278	Zootoca vivipara (Lichtenstein, 1823)	Lézard vivipare

Habitats déterminants ZNIEFF 1 :

Code Habitat	Libellé	LB_HAB	Type
1338	84.3	Petits bois, bosquets	CORINE biotopes

Espèces remarquables¹ présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

Sans objet

Habitats naturels (Source DOCOB) ou Habitats naturels susceptibles d'être représentés sur la forêt (d'après la carte des stations) :

La forêt n'est pas concernée par un habitat naturel prioritaire.

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Surface par niveau d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		445,34	0,00	0,00	445,34

1.3.3.1 Accueil et paysage

L'atlas régional des paysages de Lorraine (CRL 2009) fait apparaître que la forêt est située dans une zone orange et rouge.

Il n'y a pas d'équipements structurants, mais la forêt est traversée en partie par le GR5 – GRE 2

Le traitement en irrégulier des parcelles concernées permet le maintien permanent du couvert forestier.

- **Classements réglementaires**

Sans objet

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sans objet

- **Equipements structurants existants par sites**

Sans objet

- **Sensibilités paysagères**

Sans objet

1.3.3.2 Ressource en eau potable

Captages d'eau potable non réglementés

Il n'y a pas de risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable.

Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt

Sans objet

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Sans objet.

Fonction principale	Surface par niveau d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	445,34				

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Constats	Solutions
20 ans après tempête, les jeunes peuplements représentent encore plus du tiers de la forêt, et le niveau de capital sur pied est encore faible dans l'ensemble de la forêt.	Traitement en futaie irrégulière de la majorité des peuplements, pour éviter d'avoir à ouvrir de nouvelles régénérations en plein. Même si la capitalisation s'impose pour pratiquement tous les peuplements, on pourra également dans les unités de gestion traitée en irrégulier profiter à moindre coût des opportunités de régénération locales en particulier de chênes et de divers feuillus précieux disséminés (alisiers, fruitiers...).
54% de la surface est constituée de peuplements sans gros bois (peuplements jeunes et en croissance), qui restent minoritaires dans presque tous les autres peuplements.	Prélèvement très modéré dans ces catégories, pour s'assurer que ce capital soit largement renouvelé et augmenté. Les gros et très gros bois sont en effet irremplaçables pour la biodiversité et la santé de la forêt.
Les sols sont de productivité faible, et les risques écologiques incitent à avoir des prélèvements raisonnés.	Les récoltes à venir resteront du même faible niveau que celui connu depuis la tempête de 1999. Une quantité légèrement croissante de bois d'œuvre dans diverses essences devrait toutefois pouvoir être valorisée.
Un mélange d'essences très intéressant existe sur la forêt, avec une certaine diversité de stations.	Augmenter chaque fois que possible ce mélange, en observant le potentiel qu'expriment en chaque lieu les diverses essences. Coupes voire travaux y compris en faveur d'essences exigeantes : chêne, en merisier, érables sycomore et plane dès l'instant qu'on observe de belles tiges.

2.2 Constitution de division(s)

Sans objet.

2.3 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.3.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé (ha)
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	137,85	
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière)	301,5	
Taillis simple		
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Sous-total : surface en sylviculture	439,35	0
Hors sylviculture	5,99	
Total : surface retenue pour la gestion	445,34	0

2.3.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus pour les tiges de qualité B/C					
Essences objectif	Surface	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Stations concernées
Futaie Régulière					
Hêtre	108,17	140	65	Alisier, Erable sycomore, Mélèze, Fruitiers.	C-PC_PM, C-PC_VM, C-PC_PMA, C-PC_PN
Chêne sessile/pédonculé	21,42	180	75	Hêtre, Alisiers, Erable sycomore, Mélèze.	C-PC_PN, C-PC_PMA, C-PC_PM
Futaie Irrégulière					
Chêne sessile/pédonculé Feuillus précieux	13,31		75	Hêtre.	C-PC_CFV
Chêne sessile Feuillus précieux	107,38		75	Hêtre, Mélèze, Fruitiers.	C-PC_PN, C-PC_PMA, C-PC_VM
Hêtre Feuillus précieux	111,29		65	Chênes, Mélèze, Fruitiers.	C-PC_PM, C-PC_PMX, C-PC_PN, C-PC_VM, C-PC_PMA
Chêne sessile/pédonculé Hêtre	5,65		75	Merisier, Erable sycomore, alisier Torminal, Fruitiers.	C-PC_PN
Feuillus précieux Hêtre	72,13		50	Chêne sessile.	C-PC_PM, C-PC_PMX, C-PC_PN
Total surface en sylviculture	439,35				

Cf. Carte des essences-objectif.

Pour les peuplements traités en futaie régulière, une seule essence objectif est indiquée; c'est celle qui détermine l'âge d'exploitabilité (et donc le choix des surfaces à régénérer).

Pour les peuplements traités en futaie irrégulière, plusieurs essences objectif sont traitées simultanément et c'est cette composition objectif qui conditionne les critères de suivi (surface terrière totale objectif notamment).

Dans les deux cas, un mélange optimum est recherché avec les essences associées.

Diamètre d'exploitabilité des tiges de qualité A/B

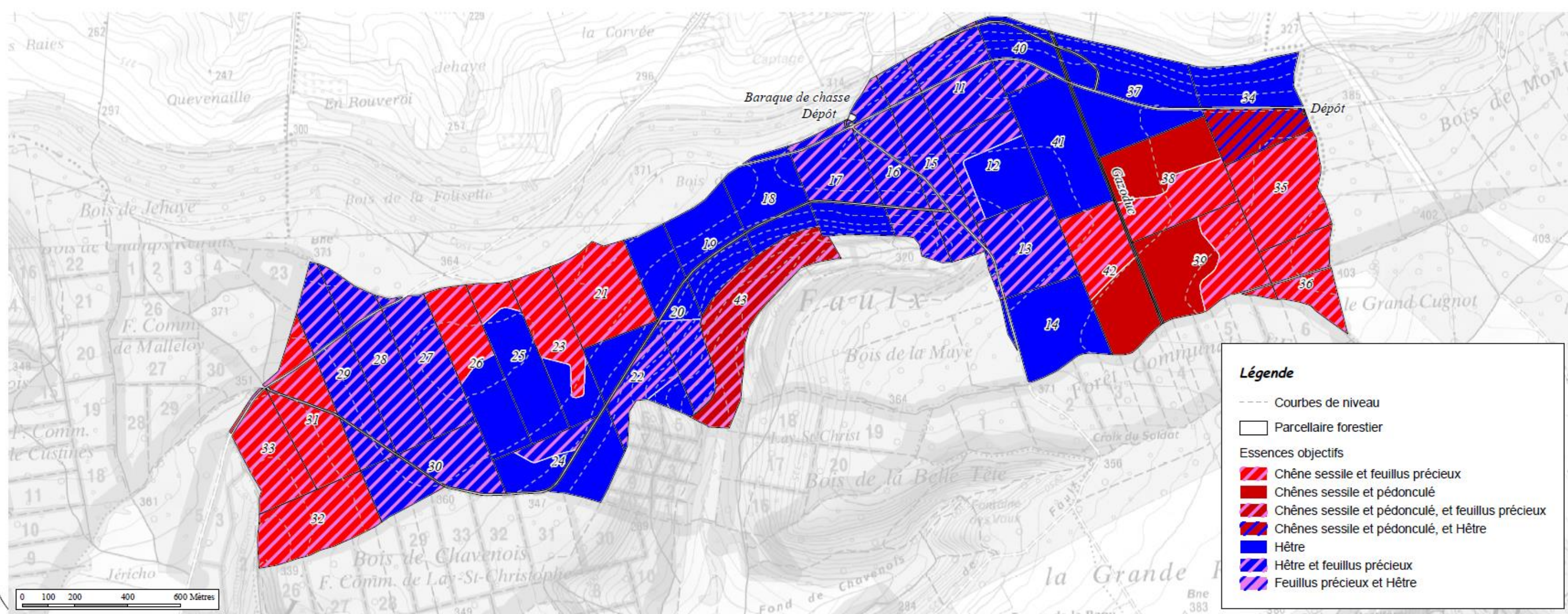
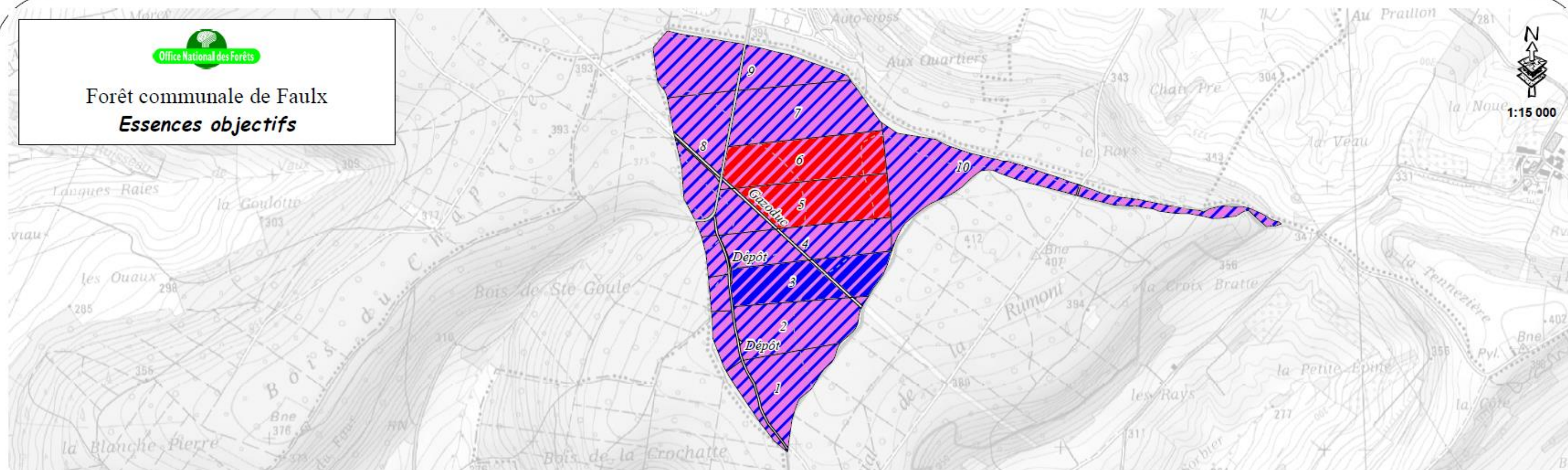
Stations	Hêtre	Chêne sessile	Chêne pédonculé	Frêne	Erable sycomore	Charme	Fruitiers	Tilleul	Aulne
PX / PMX	55 cm	55 cm	55 cm	40 cm	45 cm	40 cm	45 cm	50 cm	
PM	70 cm	60 cm	55 cm	40 cm	55 cm	45 cm	50 cm	50 cm	
PN / PMA	70 cm	80 cm	65 cm	55 cm	60 cm	45 cm	55 cm		
VM/ VMX	65 cm	55 cm	55 cm	55 cm	45 cm	45 cm	50 cm		
CFV / FEV	55 cm	55 cm	70 cm	60 cm	60 cm	45 cm	55 cm		55 cm

Dans l'ilot de vieillissement, des critères d'exploitabilité plus élevés seront retenus :

Essence	Diamètre (cm)	Age indicatif (ans)
Hêtre	80	160
Chênes	80	180



Forêt communale de Faulx Essences objectifs



Légende

--- Courbes de niveau

□ Parcellaire forestier

Essences objectifs

- Chêne sessile et feuillus précieux
- Chênes sessile et pédonculé
- Chênes sessile et pédonculé, et feuillus précieux
- Chênes sessile et pédonculé, et Hêtre
- Hêtre
- Hêtre et feuillus précieux
- Feuillus précieux et Hêtre

2.4 Suivi des peuplements

2.4.1 Futaie régulière : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- **Bilan de la régénération menée au cours de l'aménagement précédent**

Cf. chapitre 1.2.2.3.

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

	Surface (ha)
Surface dont la régénération a déjà été entamée et doit être terminée pendant la période (<i>participe à Sv</i>)	0,00
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie (<i>participe à Sv et Sd</i>)	0,00
Surface dont les peuplements atteindront les critères maximaux d'exploitabilité pendant la période (<i>participe à Sv et Sd</i>)	1,30
Surface dont les peuplements atteindront pendant la période les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir (<i>participe à Sd</i>)	0,00
Surface dont les peuplements n'atteindront que les critères minimaux d'exploitabilité pendant la période (<i>participe à Sd</i>)	

Commentaire : Seule une partie de la parcelle 22 présente des bois dépérissant ou mûrs.

Renouvellement suivi en surface	Surface (ha)	
Surface disponible (Sd)	1,30	
Contrainte de vieillissement (Sv)	1,30	
Surface d'équilibre (Se)	17,83	
Surface du groupe de régénération (GR)	1,30	Niveau prévu à mi-période
Surface à ouvrir (So)	1,30	1,30
Surface à terminer (St)		
Groupe de reconstitution (S _{rec})		
Surface de régénération à acquérir (Sa) y compris reconstitution		

Justification groupe de régénération :

Même s'il peut être intéressant de se référer à la surface d'équilibre, la tempête de 1999 nous oblige à subir un état de fait : La forêt a subi un fort rajeunissement par la tempête, et présente un déséquilibre dans les classes d'âge, il est nécessaire de recapitaliser les parcelles.

2.4.2 Futaie irrégulière : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Indicateurs de renouvellement	Valeurs estimées sur le groupe	Cible à l'issue de l'aménagement	Cible à long terme
Surface terrière des précomptables (diam. > 17,5 cm)	9	12	16
% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	Non mesurée	5%	15%
Densité de perches et PB (diam 7,5 à 17,5 cm)	20	30	40

Evolution souhaitée de la structure et du capital par sous-groupe

Groupe	Catégorie	Situation actuelle		Fin d'aménagement		à long terme	
		% G	G	% G	G	% G	G
I1	Petit bois	23%	2,79	25%	3,3	30%	4,8
	Bois moyen	44%	5,22	40%	5,2	40%	6,4
	Gros bois	33%	3,98	35%	4,6	30%	4,8
	Total	100%	12,0	100%	13,0	100%	16,0
	Sous étage		1,0		2,0		2,0
I2	Petit bois	100%	4	90%	9	30%	4,8
	Bois moyen	0%		10%	1	40%	6,4
	Gros bois	0%			0	30%	4,8
	Total	100%	4,0	100%	10,0	100%	16,0
	Sous étage		non mesuré		3,0		2,0

Commentaire :

La recapitalisation des peuplements sera progressive, et à terme on devrait se limiter à un peuplement relativement clair plus apte à amortir les sécheresses prévisibles. La part de gros bois ne devrait pas augmenter à terme car on favorisera des essences qui n'atteignent pas des diamètres très élevés ; toutefois pour les essences qui le permettent on maintiendra plus de très gros bois qu'actuellement.

2.4.3 Evolution des essences

Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée)

Essence	Actuelle	à l'issue de l'aménagement	Tendance à long terme
Chêne sessile/pédonculé	35%	31%	28%
Charme	23%	15%	13%
Hêtre	19%	18%	18%
Erable champêtre	6%	7%	8%
Tilleul	5%	5%	6%
Merisier	4%	6%	7%
Erable sycomore	3%	6%	7%
Alisier torminal	2%	5%	5%
Alisier	2%	5%	5%
Frêne	1%	1%	3%
	100%	99%	100%

Commentaire :

La composition actuelle est très intéressante car très mélangée. On veillera toutefois à diminuer la proportion du charme au profit de la diversité. A plus long terme et sous réserve de toutes les inconnues concernant la réaction des essences au changement climatique, le mélange doit être le plus marqué possible ; l'érable champêtre qui présente a priori une plus grande tolérance au réchauffement sera conduit à une proportion très importante pour une essence d'ordinaire disséminée. Certaines essences très minoritaires actuellement telles que Saule, Cormier, Poirier, Fruitières, Tremble, Bouleau et les ormes devraient constituer quelques pourcentages de la composition qui n'apparaissent pas ici.

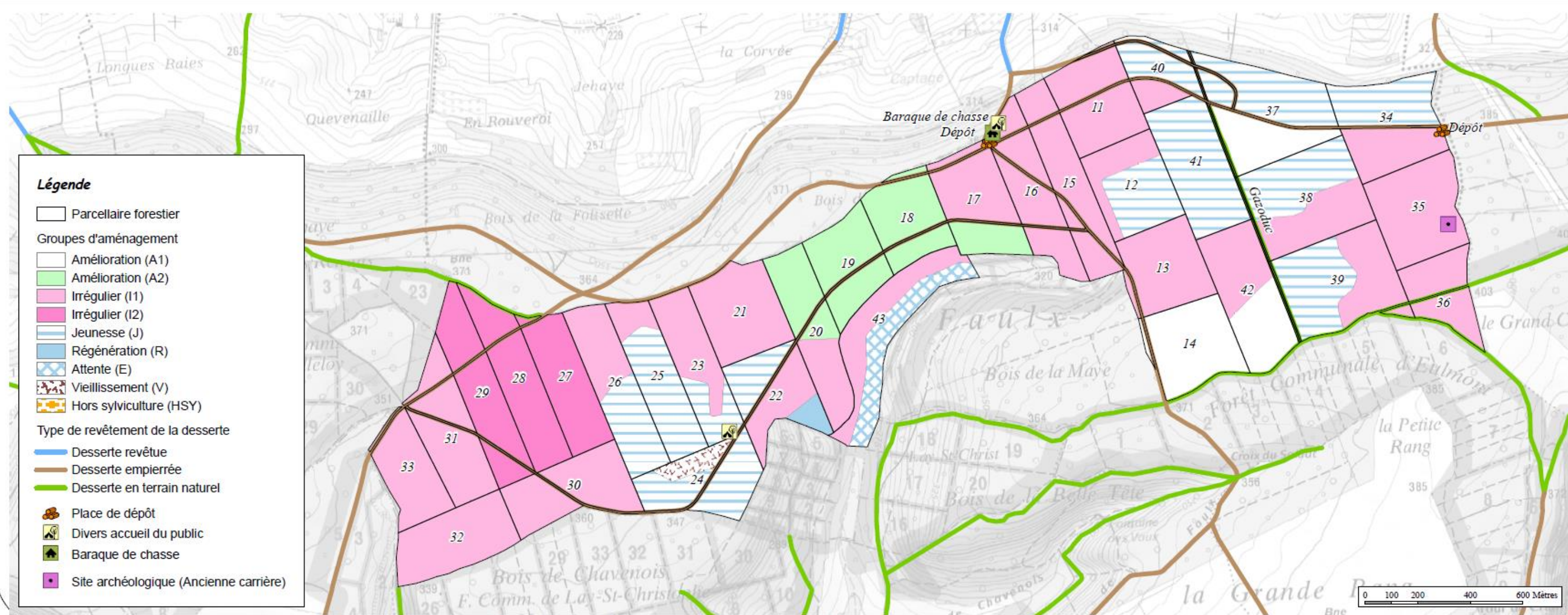
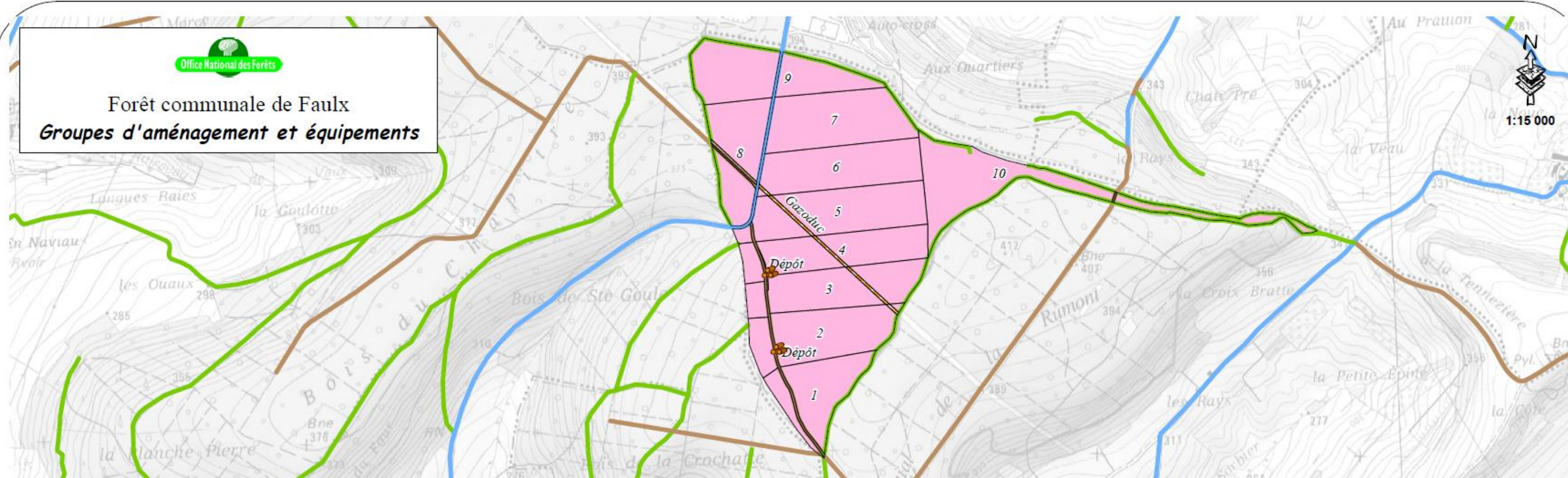
2.5 Classement des unités de gestion

Groupes d'aménagement

Libellé groupe	Code groupe	Surface (ha)	UG	Justification sommaire
Régénération	R	1,3	22_r	
Régénération2	R2			
Préparation	P			
Amélioration 1	A1	21,79	14_a1, 37_a1, 42_a1	
Amélioration 2	A2	25,97	17_a2; 18-a2, 19_a2, 20_a2	
Amélioration 3	A3			
Jeunesse	J	80,53	12_j, 22_j, 23_j, 24_j, 25_j, 26_j, 34_j, 37_j, 38_j, 39_j, 40_j, 41_j	
Jeunesse2	J2			
Jeunesse3	J3			
Irrégulier 1	I1	271,34	1_i1, 2_i1, 3_i1, 4_i1, 5_i1, 6_i1, 7_i1, 8_i1, 9_i1, 10_i1, 11_i1, 12_i1, 13_i1, 15_i1, 16_i1, 17_i1, 20_i1, 21_i1, 22_i1, 23_i1, 25_i1, 26_i1, 30_i1, 31_i1, 32_i1, 33_i1, 34_i1, 35_i1, 36_i1, 38_i1, 39_i1, 40_i1, 42_i1, 43_i1	
Irrégulier 2	I2	30,16	27_i2, 28_i2, 29_i2	
Irrégulier 3	I3			
Ilot de vieillissement	V	1,95	24_v	
Attente	E	6,31	43_e	
Sous total : surface en sylviculture		439,35		
Ilot de sénescence	S			
Hors sylviculture	HSY	5,99		DPO, TRCAD
Total : surface retenue pour la gestion		445,34		

Détail des unités de gestion du groupe de régénération

	UG	Surface totale (ha)	Surface à ouvrir (ha)	Surface à terminer (ha)
Unités de gestion ouvertes à terminer (S1)				
Unités de gestion ouvertes à ne pas terminer (S2)				
Unités de gestion à ouvrir et à terminer (S3)		1,3	1,3	0
Unités de gestion à ouvrir sans les terminer (S4)	22_r	1,3	1,3	
Total		1,3	1,3	0



2.6 Programme d'actions

2.6.1 Foncier - concessions

- Les principaux types d'actions envisageables sont :

Sans objet

- Développement éventuel des revenus liés aux concessions.

Sans objet

2.6.2 Production

- Documents de référence à appliquer

Pour le Hêtre on se référera au Guide des sylvicultures le Hêtre en Lorraine (2005) et au guide Hêtraie continentale - traitement en futaie irrégulière (2013).

Pour les chênes on se référera au Guide des sylvicultures - chênaies continentales (2008) et au guide futaie irrégulière de chêne de la DT Lorraine (2016).

Pour les autres essences on se référera au Schéma Régional d'Aménagement (2006)

2.6.2.1 Coupes

- Hypothèses dendrométriques

Le calcul des rotations et prélèvements moyens repose sur les hypothèses suivantes (tiges de diamètre > 17,5 cm) :

Groupe	accroissement moyen sur 20 ans (m ² /ha/an)	G 2020 (m ² /ha)	G objectif 2039 (m ² /ha)	rotation moyenne retenue (années)	G moyen prélevé par coupe (m ² /ha)
I1	0,27	11,8	13	12	2,5
I2	0,60	1,0	10	7	1,1
V	0,27	10,5	12	12	2,3
A1	0,26	11,2	13	14	2,4
A2	0,60	1,5	10	10	1,8

- Cas des coupes programmables par année

Année	UG	Groupe	Surf. à parcourir	Coupe	Peuplemt	Dernier passage en coupe	G/ha	V/ha	GPR (m2)	VPR (m3)	dont perches &brins en m3	V/an
2020	35_i1	I1	11,40	IBI	CCHFI1	2008	2,0	36	22,8	410	115	665
2020	36_i1	I1	6,72	IBI	CCHFI1	2008	2,5	38	16,8	255	70	
2021	18_a2	A2	8,43	AI	FHEFP1	2014	1,5	23	12,6	195	130	830
2021	29_i2	I2	10,56	EMC	FA.FP1	0	1,0	16	10,6	170	105	
2021	38_i1	I1	6,91	IBO	CCHFI1	0	2,5	33	17,3	230	35	
2021	39_i1	I1	6,74	IBO	CCHFI1	2017	2,5	35	16,9	235	35	
2022	10_i1	I1	12,52	IBI	CCHFI1	2012	2,5	40	31,3	500	185	1285

Année	UG	Groupe	Surf. à parcourir	Coupe	Peuplement	Dernier passage en coupe	G/ha	V/ha	GPR (m2)	VPR (m3)	dont perches &brins en m3	V/an
2022	8_i1	I1	7,73	IBO	CCHFM1	2011	2,5	45	19,3	350	155	510
2022	9_i1	I1	10,86	IBO	CCHFM1	2011	2,5	40	27,2	435	165	
2023	22_r	R	1,30	RE	CCHFG3	2019	3,5	35	4,6	45	0	
2023	40_i1	I1	1,73	IBI	FHEFI1	0	1,0	23	1,7	40	25	
2023	40_j	J	3,97	E1	JHEF1	0	1,0	25	4,0	100	80	
2023	42_a1	A1	5,72	AI	CHEFP1	0	2,0	17	11,4	95	5	
2023	42_i1	I1	6,08	IBI	CCHFI1	0	2,5	38	15,2	230	60	1065
2024	31_i1	I1	10,17	IBI	CCHFP1	2012	2,5	45	25,4	460	205	
2024	32_i1	I1	9,92	IBO	CCHFM1	2012	2,0	30	19,8	300	100	
2024	33_i1	I1	7,58	IBO	CCHFM1	2012	2,0	40	15,2	305	150	500
2025	19_a2	A2	8,59	AI	FHEFP1	2013	1,5	23	12,9	200	135	
2025	20_a2	A2	5,69	AI	FHEFP1	2014	1,5	23	8,5	130	85	
2025	26_i1	I1	5,17	IBO	CHEFG1	2013	2,5	33	12,9	170	25	510
2026	27_i2	I2	9,17	IBI	FA.FP1	0	1,0	26	9,2	240	185	
2026	28_i2	I2	10,43	IBI	FA.FP1	0	1,0	26	10,4	270	210	
2027	15_i1	I1	10,03	IBO	CCHFM1	2014	2,5	38	25,1	380	100	1300
2027	16_i1	I1	9,69	IBO	CCHFM1	2013	2,5	33	24,2	320	50	
2027	17_i1	I1	6,92	IBI	CCHFM1	2014	2,5	30	17,3	210	35	
2027	22_j	J	3,43	AI	JHEF1	2019	1,0	25	3,4	85	70	
2027	29_i2	I2	10,56	IBI	FA.FP1	2021	1,5	29	15,8	305	210	
2028	12_i1	I1	3,98	IBI	CHEFI1	2014	1,5	19	6,0	75	20	970
2028	13_i1	I1	9,35	IBI	CHEFM1	2014	2,5	28	23,4	260	45	
2028	34_i1	I1	5,65	IBI	CA.FM1	2017	1,5	23	8,5	130	30	
2028	34_j	J	6,45	E1	JHEF1	2017	1,0	25	6,5	160	130	
2028	37_a1	A1	6,00	AI	CHEFM1	2016	2,5	21	15,0	125	5	
2028	37_j	J	8,80	E1	JHEF1	2016	1,0	25	8,8	220	175	
2029	14_a1	A1	10,07	IBI	CCHFM1	2014	2,5	26	25,2	260	10	985
2029	21_i1	I1	10,21	IBO	CHEFG1	2019	2,0	25	20,4	255	50	
2029	23_i1	I1	6,32	IBO	CHEFG1	2019	1,5	20	9,5	125	30	
2029	25_i1	I1	1,91	IBO	CHEFM1	2019	2,0	27	3,8	50	10	
2029	30_i1	I1	10,16	IBI	CCHFM1	2015	1,0	29	10,2	295	205	
2030	1_i1	I1	7,54	IBI	CCHFM1	2015	2,5	33	18,9	250	40	930
2030	2_i1	I1	10,06	IBI	CCHFM1	2015	2,0	25	20,1	250	50	
2030	3_i1	I1	9,54	IBI	CCHFM1	2015	2,5	25	23,9	240	50	
2030	4_i1	I1	9,06	IBI	CCHFM1	2015	2,0	21	18,1	190	45	
2031	17_a2	A2	3,26	AI	FCHFP1	2014	2,0	30	6,5	100	35	1300
2031	18_a2	A2	8,43	AI	FHEFP1	2021	2,5	25	21,1	210	105	
2031	20_i1	I1	4,35	IBI	FHEFI1	2014	2,5	33	10,9	145	20	
2031	22_i1	I1	4,61	IBO	CHEFG1	2019	2,0	30	9,2	140	45	
2031	22_r	R	1,30	RS	CCHFG3	2023	3,0	30	3,9	40	0	
2031	35_i1	I1	11,40	IBO	CCHFI1	2020	2,0	36	22,8	410	115	
2031	36_i1	I1	6,72	IBO	CCHFI1	2020	2,5	38	16,8	255	70	1315
2032	27_i2	I2	9,17	IBI	FA.FP1	2026	1,5	24	13,8	220	135	
2032	5_i1	I1	11,22	IBO	CCHFM1	2017	2,5	33	28,1	370	55	
2032	6_i1	I1	9,80	IBO	CCHFG1	2017	2,5	33	24,5	325	50	
2032	7_i1	I1	10,59	IBO	CCHFM1	2017	3,0	38	31,8	400	55	1245
2033	24_v	V	1,95	AO	CHEFM2	2008	2,0	20	3,9	40	0	
2033	28_i2	I2	10,43	IBI	FA.FP1	2026	1,5	24	15,6	250	155	
2033	29_i2	I2	10,56	IBI	FA.FP1	2027	2,0	27	21,1	285	160	
2033	38_i1	I1	6,91	IBO	CCHFI1	2021	2,5	33	17,3	230	35	

Année	UG	Groupe	Surf. à parcourir	Coupe	Peuplement	Dernier passage en coupe	G/ha	V/ha	GPR (m2)	VPR (m3)	dont perches &brins en m3	V/an
2033	39_j	J	7,85	E1	JCHF1	2017	1,0	20	7,9	155	115	1465
2033	43_i1	I1	7,00	IBO	CCHFI1	2018	3,0	41	21,0	285	35	
2034	10_i1	I1	12,52	IBI	CCHFI1	2022	3,0	45	37,6	565	190	
2034	40_j	J	3,97	AI	JHEF1	2023	1,0	25	4,0	100	80	
2034	8_i1	I1	7,73	IBO	CCHFM1	2022	2,5	40	19,3	310	115	
2034	9_i1	I1	10,86	IBO	CCHFM1	2022	3,0	45	32,6	490	165	
2035	19_a2	A2	8,59	AI	FHEFP1	2025	2,5	25	21,5	215	105	1125
2035	20_a2	A2	5,69	AI	FHEFP1	2025	2,5	25	14,2	140	70	
2035	22_j	J	3,43	AI	JHEF1	2027	1,0	25	3,4	85	70	
2035	23_j	J	3,09	EMC	JHEF1	2019	0,5	28	1,5	85	75	
2035	24_j	J	7,93	EMC	JHEF1	2008	0,5	28	4,0	220	200	
2035	25_j	J	7,82	EMC	JHEF1	2008	0,5	28	3,9	220	200	
2035	26_j	J	5,66	EMC	JHEF1	2013	0,5	28	2,8	160	145	1310
2036	22_r	R	1,30	RS	CCHFG3	2031	3,0	30	3,9	40	0	
2036	31_i1	I1	10,17	IBI	CCHFP1	2024	3,0	40	30,5	405	100	
2036	32_i1	I1	9,92	IBO	CCHFM1	2024	2,0	25	19,8	250	50	
2036	33_i1	I1	7,58	IBO	CCHFM1	2024	2,5	35	19,0	265	75	
2036	34_j	J	6,45	AI	JHEF1	2028	1,5	23	9,7	150	100	
2036	37_j	J	8,80	AI	JHEF1	2028	1,5	23	13,2	200	135	170
2037	26_i1	I1	5,17	IBO	CHEFG1	2025	2,5	33	12,9	170	25	
2038	38_j	J	7,85	E1	JCHF1	0	1,5	28	11,8	220	160	895
2038	40_i1	I1	1,73	IBI	FHEFI1	2023	1,5	22	2,6	40	20	
2038	41_j	J	11,65	EMC	JHEF1	0	1,5	23	17,5	270	180	
2038	42_a1	A1	5,72	AI	CHEFP1	2023	2,5	24	14,3	135	20	
2038	42_i1	I1	6,08	IBI	CCHFI1	2023	2,5	38	15,2	230	60	
2039	11_i1	I1	9,82	IBO	CCHHM1	2017	1,5	20	14,7	195	50	775
2039	21_i1	I1	10,21	IBO	CHEFG1	2029	2,0	25	20,4	255	50	
2039	22_i1	I1	4,61	IBO	CHEFG1	2031	1,5	20	6,9	90	20	
2039	23_i1	I1	6,32	IBO	CHEFG1	2029	2,0	25	12,6	160	30	
2039	25_i1	I1	1,91	IBI	CHEFM1	2029	3,0	38	5,7	75	10	

• Cas des coupes programmables par périodes pluri-annuelles

Sans objet.

• Règles de culture particulières

Les gros et très gros bois, encore trop peu représentés sur la forêt, seront prélevés avec prudence : tiges de qualité maintenu 5 à 10 cm au-dessus des diamètres habituels, et maintien d'au moins 3 tiges par hectare d'arbres sénescents ou d'arbres-habitats parmi les tiges de moindre qualité.

- groupes irrégulier :

I1 : martelage au profit de toutes les tiges présentant un potentiel de qualité, en étant d'autant moins sévère que l'essence est minoritaire. Pour certaines essences particulièrement rares (Cormier, Poirier, Pommier, Saule) on fera le choix de les favoriser dans tous les cas sauf si elles menacent la qualité d'une tige d'élite. Ce faisant on augmentera encore davantage le mélange actuel.

Pour ce faire on prélèvera en priorité des charmes en furetant le taillis : martelage des 1 à 3 plus grosses tiges par cépée. Si localement le peuplement est très pauvre en tiges intéressantes pour la production, on procédera à un furetage vigoureux, voire le marquage de tous les gros brins d'une cépée, pour favoriser le renouvellement.

I2 : il s'agit de procéder à des éclaircies d'intensité très variable de place en place pour favoriser fortement la croissance des tiges de qualité ou d'essence rare, en suivant la même logique que pour I1.

- îlot de vieillissement :

Un prélèvement raisonnable sera pratiqué des seules tiges susceptibles de gêner à moyen terme les gros et très gros bois qu'on souhaite maintenir le plus longtemps possible.

- groupe de régénération :

Prélèvement progressif des tiges de meilleure qualité lorsqu'elle est menacée. Il est prévu d'étendre la récolte du peuplement sur une trentaine d'année.

- groupes d'amélioration et de jeunesse :

Les consignes concernant la gestion du mélange et de la qualité sont les mêmes que pour les groupes I ; la principale différence est que le furetage du taillis ne sera ni si systématique ni aussi vigoureux (pas d'ouverture du couvert à objectif de renouvellement).

• **Synthèse des possibilités**

Groupe	Surface terrière (m ² /an)	Volume précomptable (m ³ /an)	Volume total (m ³ /an)
I1	45,0	474	650
I2	4,8	29	87
V	0,2	2	2
R	0,6	6	6
A1	3,3	29	31
A2	4,9	26	60
J	5,1	26	122
Totaux	63,9	592	958
<i>sur surf. en sylviculture</i>	<i>0,15 m²/ha/an</i>	<i>1,3 m³/ha/an</i>	<i>2,2 m³/ha/an</i>

Si l'on estime l'accroissement moyen des peuplements de la forêt à 0,34 m²/ha/an pour les 20 prochaines années (au diamètre de précomptage 17,5 cm), **la forêt serait donc en phase de capitalisation.**

En effet l'appauvrissement et la décapitalisation subis en 1999 sont encore bien sensibles sur ces stations où l'accroissement naturel est faible et le restera a priori. En revanche les martelages doivent rester réguliers sans ajournement des coupes : le suivi du programme est nécessaire pour continuer à améliorer le mélange des essences et le maintien à terme d'un niveau de capital plus modéré que par le passé. Dans l'état actuel de nos connaissances, ces deux paramètres ainsi que le maintien de gros bois sont les meilleures assurances pour la résilience de la forêt face aux bouleversements écologiques en cours.

**moyenne pondérée des hypothèses dendrométriques ci-dessus.*

• **Mode de suivi de la récolte**

L'indicateur de référence du suivi technique sera la surface terrière.

Surface moyenne annuelle à passer en coupe dans le groupe irrégulier : 23,10 ha/an.

2.6.2.2 Desserte

Les risques liés à l'activité minière doivent être pris en compte dans l'organisation des chantiers, les acteurs en seront informés et auront communication des cartes des zones influencées par l'exploitation minière, des aléas miniers et des zones à risques

Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Code - priorité	Description de l'action création/amélioration/étude	Localisation	Long. (m) ou quantité	Précautions (paysage, biodiversité, ...)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Schéma de desserte						
Routes forestières						
Pistes forestières						
1	Création d'une piste forestière, largeur 4 m	parcelle 34	380 m	Réaliser une coupe d'emprise au préalable	2280	I
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage, ...)						
Entretien courant du réseau						
						E
Coût total DESSERTE (€)					2280	
Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)					114	

2.6.2.3 Travaux sylvicoles

Les risques liés à l'activité minière doivent être pris en compte dans l'organisation des chantiers, les acteurs en seront informés et auront communication des cartes des zones influencées par l'exploitation minière, des aléas miniers et des zones à risques

Futaie régulière

Itinéraire technique de travaux sylvicoles		UG	Surface à travailler (ha)	Descriptif	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé						
04-CLOI-EYE01	Cloisonnement	38-j 39-j	15,7	Entretien cloisonnement sylvicole	223,02	3501	E
04-NETD-NDML69F	Nettoiemnt - dépressage	38-j 39-j	15,7	Nettoiemnt - Dépressage au profit de 200-300 tiges/ha (Ho entre 6 et 8 m)	764,64	12005	I
04-ECLT-DET01	Nettoiemnt - dépressage	38-j 39-j	15,7	sélecction de 10-15 autres feuillus/ha, et éclaircies localisée à leur profit + taille et élagage (H0 entre 10 et 12 m)	612,42	9615	I
04-CLOI-EYE02	Cloisonnement	12_j; 22_j; 23_j; 24_j; 25_j; 26_j; 34_j; 37_j; 40_j; 41_j	64,83	Entretien cloisonnement sylvicole	168,74	10939	E
04-ECLT-DET01	- Désignation / Détourage - éclaircie ciblée (12-14 m)	12_j; 22_j; 23_j; 24_j; 25_j; 26_j; 34_j; 37_j; 40_j; 41_j	64,83	Désignation et détourage des essences précoces (10 à 20 t/ha) avec élagage artificiel si nécessaire - Interventions légères au profit des plus belles tiges menacées	612,42	39703	I
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						75764	
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						3788	

Futaie irrégulière

Visites des parcelles du groupe irrégulier en prévision de travaux :

Année	UG	Surface
2021	29 i2, 27 i2, 28 i2,	30,2
2024	35 i1,	11,4
2025	39 i1,	6,7
2026	8 i1, 9 i1,	18,6
2027	42 i1,	6,1
2028	32 i1, 33 i1,	17,5
2029	26 i1,	5,2
2031	15 i1,	10,0
2033	34 i1, 30 i1,	15,8
2034	2 i1, 4 i1,	19,1
2035	20 i1, 22 i1,	9,0
2036	35 i1, 36 i1,	18,1
2037	5 i1, 6 i1,	21,0
2038	38 i1,	6,9
2039	8 i1, 9 i1,	18,6
	Total	214,2

Le tableau ci-dessus définit le programme de visite des parcelles où des travaux sont susceptibles d'être nécessaires. Cette visite intervient généralement à mi-rotation. Ces travaux ne sont pas systématiques et leur programmation doit s'analyser au cas par cas.

Nature des travaux :

La forêt n'est pas dans une logique de rajeunissement, la recherche de régénération de façon intensive dans les peuplements adultes n'est donc pas une priorité.

L'absence de sous étage et la conduite des peuplements en futaie irrégulière qui favorise le chêne sessile aux dépens des pionniers plus gourmands en lumière (bouleau ou tremble) devraient permettre d'éviter des travaux coûteux.

Ils consisteront pour cette période d'aménagement essentiellement en dégagements légers au profit du chêne / du merisier lorsque le dosage de la lumière n'aura pas été suffisamment fin.

Il s'agira bien de **travaux très extensifs**, la présence de semis n'implique pas un travail à leur avantage si les tiges qui les concurrencent ne sont pas arrivées à maturité.

Dans l'hypothèse où toutes les UG visitées nécessiteraient des travaux, l'estimation du coût en serait la suivante :

Groupes	Surface des UG à travailler	Prix unitaire (€/ha)*	Coût total (€)
I1	184	128	23499
I2	30	226	6775
	Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)		30275
	Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)		1514

**prix unitaire calculé sur la surface entière des parcelles parcourues et non sur celle des zones travaillées qui ne sont en aucun cas cartographiées.*

2.6.3 Fonction écologique

2.6.3.1 Biodiversité courante

La diversité des essences est une première mesure favorisant la biodiversité.

Dans le cadre de la protection des sols, il est indispensable d'installer un réseau de cloisonnement d'exploitation permanent et bien matérialisé sur tous les sols fragiles.

Les contraintes réglementaires en matière de protection des captages d'eau seront respectées. Le gestionnaire devra porter une attention particulière à la protection des berges et des lits des cours d'eau en évitant les passages des engins forestiers et les dépôts des rémanents d'exploitation.

En dehors des situations présentant un risque sanitaire ou un risque pour le public fréquentant les forêts, une trame d'arbres morts, creux, très vieux ou d'essences rares sera conservée sur la forêt (cf. guide technique « vieux bois et bois mort » 9200-17-GUI-SAM-063_vA.pdf)

Ces arbres pourront être nettement matérialisés (peinture, plaquettes...).

Conformément aux notes en vigueur et sauf mention spécifique, les rémanents dont le diamètre est inférieur ou égal à 7 cm seront laissés sur le parterre de la coupe.

On ne cherchera pas systématiquement à regarnir les plantations ni compléter les régénérations naturelles.

Les arbustes et le sous-étage en général seront favorisés, notamment en évitant les densités trop importantes du peuplement principal et en soignant le martelage et l'exploitation.

Le lierre ne doit pas être éliminé. Non seulement il n'étouffe pas les arbres (sauf arbres peu vigoureux et déjà dépérissant), mais il a un rôle important dans l'équilibre biologique général de la forêt.

De manière générale, la gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante :

- bonne adaptation des essences aux stations et mélange des essences ;
- maintien de lisières forestières diversifiées ;
- sylviculture dynamique favorisant une bonne forme des arbres et fournissant de la lumière au sous-étage...

Ces mesures favorisent le développement d'une végétation diversifiée et adaptée aux besoins des cervidés. Elles concourent ainsi à l'atteinte de l'équilibre forêt gibier.

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois	Surface (ha)
Ilots de vieillissement (groupe V)	1,3
Ilots de sénescence (groupe S)	0
Autres surfaces boisées hors sylviculture sur le long terme	0
Total	1,3

2.6.3.2 Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

Sans objet

2.6.3.3 Réserves biologiques et réserves naturelles

Sans objet

2.6.4 Fonctions sociales

2.6.4.1 Accueil et paysage

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte courante du paysage.

Les coupes et travaux seront réalisés avec soin. Une attention particulière sera portée pour les parcelles visibles depuis l'extérieur de la forêt : implantation judicieuse des cloisonnements d'exploitation et sylvicoles, maintien et gestion des lisières dans les axes de vision, forme et taille des plages de régénération...

Les cloisonnements d'exploitation au sein des peuplements issus du taillis sous futaie présentent un impact visuel généralement très peu perceptible, alors qu'ils permettent de limiter dans l'espace les éventuelles traces d'orniérage.

Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage

Sans objet

2.6.4.2 Ressource en eau

La forêt constitue un réservoir d'eau important. Il est donc nécessaire de prendre toutes précautions pour garder à cette ressource sa qualité (cf. loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA 2006-1772)).

2.6.4.3 Chasse – Pêche

• Etat des lieux

La forêt communale est incluse dans le massif cynégétique 11. Le mode de chasse le plus pratiqué est la battue. Le lot est loué à l'ACCA de Faulx.

L'équilibre forêt-gibier est celui qui permet une régénération naturelle ou artificielle d'essences adaptées et bien représentées dans le peuplement actuel du massif, ceci sans protection.

Actuellement, compte tenu de cette définition, on peut dire que l'équilibre est atteint mais fragile.

• Principales caractéristiques des activités de chasse.

Les données du tableau des bilans des prévisions / réalisations en forêt communale résultent de la pondération des attributions par les surfaces en plaine et bois du lot :

	Total	Plaine	Bois particuliers	Bois communaux
Surfaces du Lot	345	0	0	345

Saisons	Prévision / réalisation	CHI été	CHI	CHIJ
2011	Prévu	0,0	14,0	7,0
à	Réalisé	0,0	10,0	4,0
2012	Taux	0	71%	57%
2012	Prévu	3,0	11,0	7,0
à	Réalisé	1,0	8,0	6,0
2013	Taux	33%	73%	86%
2013	Prévu	4,0	10,0	7,0
à	Réalisé	1,0	10,0	4,0
2014	Taux	25%	100%	57%
2014	Prévu	4,0	9,0	6,0
à	Réalisé	2,0	7,0	4,0
2015	Taux	50%	78%	67%
2015	Prévu	4,0	9,0	6,0
à	Réalisé	0,0	9,0	3,0
2016	Taux	0	100%	50%
2016	Prévu	2,0	8,0	6,0
à	Réalisé	1,0	6,0	3,0
2017	Taux	50%	75%	50%
Moyenne Annuelle	Prévu	2,8	10,2	6,5
	Réalisé	0,8	8,3	4,0
	Taux	29%	82%	62%

Situation de l'équilibre sylvo-cynégétique en fonction de la moyenne annuelle des prélèvements stabilisés aux 100 ha. Seuils définis par les services spécialisés de l'ONF.		
Chevreuil	3,0	Les prélèvements stabilisés aux 100 ha sont supérieurs ou égaux à 2 et inférieurs ou égaux à 5 ; concernant cette espèce, l'équilibre sylvo-cynégétique est en situation de vigilance

• Programme d'actions Chasse - Pêche

Dans le but de rechercher un équilibre sylvo-cynégétique favorable, le propriétaire peut demander un renforcement du plan de chasse en intercédant auprès du maire représentant les municipalités du massif cynégétique lors des réunions annuelles de concertation initiées par la fédération des chasseurs.

Spécificités de la gestion forestière conduisant à optimiser l'équilibre sylvo-cynégétique :

- mise en œuvre d'une sylviculture dynamique conforme aux orientations des guides.
- non-reboisement des vides de moins de 50 ares au sein des régénérations.
- élargissement des emprises des routes revêtues et empierrées, mesure par ailleurs favorable à l'assainissement de ces infrastructures.
- fauchage tardif des accotements, également favorable à la biodiversité (flore et faune).
- gestion dynamique des ripisylves.
- recherche de lisières étagées, par ailleurs favorables à la biodiversité de ces milieux (flore et faune).
- interventions en faveur des fruitiers (lors de toute coupe, notamment détournages avant la sortie de la phase de compression des jeunes peuplements).
- introduction d'essences fruitières autochtones dans les plantations au titre de la biodiversité.
- implantation et entretien des cloisonnements sylvicoles et d'exploitation conformément aux directives en vigueur.

2.6.4.4 Droits d'usage et affouage

Il n'y a pas de droits d'usage sur cette forêt.

- **Etat des lieux**

La demande en bois est forte mais stable.

- **Programme d'actions Affouage**

Le volume susceptible d'être délivré en affouage est d'environ 1 000 m³

2.6.4.5 Richesses culturelles

A notre connaissance, la forêt ne présente pas de richesse culturelle particulière, comme des vestiges historiques ou archéologiques.

- **Etat des lieux**

Les données archéologiques sont fournies par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Service Régional de l'Archéologie). Elles sont complétées par la connaissance locale des gestionnaires.

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

Il est à noter que l'ensemble des travaux d'aménagement entraînant des terrassements (création de routes, de places de retournement, pose de réseaux etc) dans les environs de sites archéologiques devra être soumis pour avis au Service Régional de l'Archéologie.

Par ailleurs toute découverte de quelque ordre que ce soit (vestige, structure, objet, monnaie...) doit être signalée immédiatement au Service Régional de l'Archéologie de Lorraine soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie et de la Préfecture, en application des articles L 531-14 à L 531-16 du Code du Patrimoine.

2.6.5 Prévention des risques naturels

La forêt présente, des zones influencées par l'exploitation minière (ZIPEM), des aléas miniers suite à l'activité minière ; elle comporte des zones à risque suite à l'activité minière. Les périmètres concernés sont présentés sur les cartes annexées. Les risques liés doivent être pris en compte lors des interventions sur les sites concernés et les acteurs en seront préalablement informés et auront communication des cartes de localisation.

2.6.6 Menaces pesant sur la forêt

2.6.6.1 Incendies de forêts

• Contraintes réglementaires :

L'arrêté préfectoral permanent du 11 mai 1977 interdit l'allumage de feux, en forêt et à moins de 200 m de celle-ci, dans la période 15 février au 30 avril et du 15 juin au 30 septembre de chaque année.

• Etat des lieux

La forêt est peu sujette aux feux de forêt, il y a cependant lieu d'être vigilant au printemps au moment du hâle de mars et de respecter la réglementation en vigueur.

2.6.6.2 Crises sanitaires

Dépérissement du Frêne dû au champignon *Chalara Fraxinea*. Les attaques du champignon sont plus foudroyantes quand elles concernent des semis ou des jeunes tiges mais les peuplements adultes doivent faire l'objet d'une gestion particulière développée dans le « Guide de Gestion – Les Frênaies Chalarosées » de Thierry Sardin ONF. Dans la forêt de Faulx les frênes se trouvent à l'état disséminés, principalement au stade jeunesse.

2.6.6.3 Tassement des sols

En fonction de la carte des stations et de la relation station sensibilité au tassement des sols

- 69,33 ha sont très sensibles au tassement (stations C-PC_PMA, C-PC_CFV)
- 366,53 ha sont moyennement sensibles au tassement (stations C-PC_PM, C-PC_PN, C-PC_VM)
- 3,49 ha sont peu sensibles au tassement (stations C-PC_PX)

La carte des stations rend compte de la sensibilité au tassement du sol.

2.6.7 Compatibilité avec la réglementation visée par l'article L122 du code forestier

2.6.7.1 Compatibilité avec Natura 2000

Sans objet

2.6.7.2 Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L122 du code forestier

Sans objet

Signatures et mention des consultations réglementaires

Cet aménagement forestier a été élaboré et rédigé selon les directives en vigueur par

Nom, fonction
RAZE Florence,
Chef de projet
aménagement

A Velaine en Haye
le 18/11/2019

Signature



En collaboration avec :

Mme Chantal LEMOINE

Responsable de l'UT

M. Jean-Etienne BEGIN

Agent patrimonial, responsable du triage

M. Gwenaël CHAMPION

Spécialiste SIG

M. Christophe HANRIOT

Spécialiste foncier

Mme Francine SOMNARD

Assistante service forêt

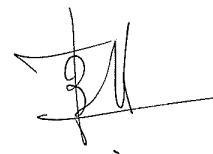
date

nom, fonction

signature

Vérifié le : 18/11/2019

par : Frédéric Bedel
Chef du service forêt



date

nom, fonction

signature

Proposé le : 25/06/2020

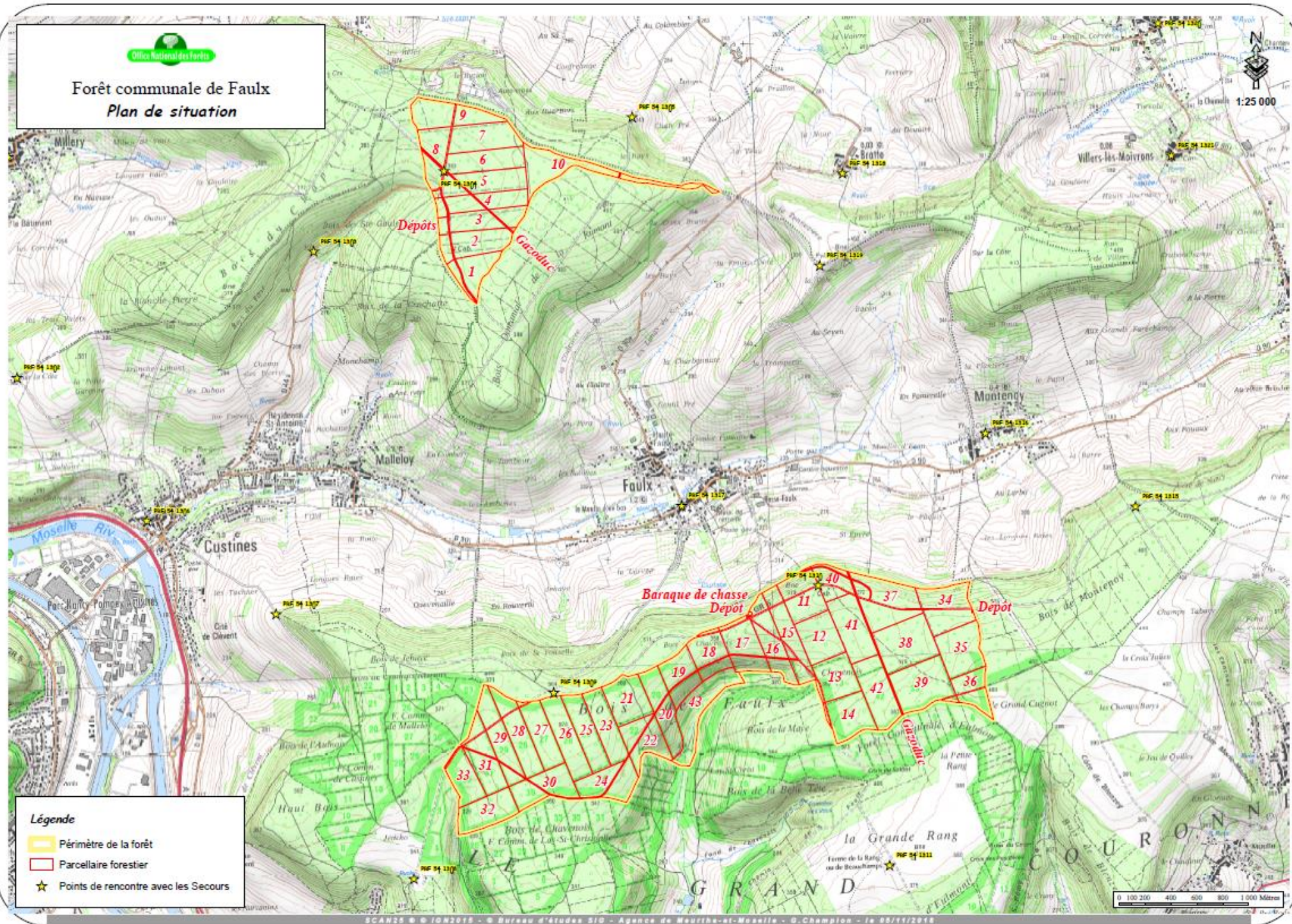
par : Christophe Colette
Directeur d'agence



Annexes

- Annexe 1 : Carte de situation
- Annexe 2 : Concordance cadastrale
- Annexe 3 : Types de peuplements
- Annexe 4 : Classement des parcelles
- Annexe 5 : Résultats d'inventaires
- Annexe 6 : Carte des zones influencées par l'exploitation minière
- Annexe 7 : ZNIEFF 1 – Pelouse de la Cote à FAULX –
N° 410030438
- Annexe 8 : Périmètre rapproché et éloigné de captage
- Annexe 9 : Délibération du conseil municipal
- Annexe 10 : Arrêté préfectoral d'application

Forêt communale de Faulx Plan de situation



Annexe 2

Concordance cadastrale en ha		Territoire communal de FAULX													
		54188													
		A_382	A_383	D_716	D_717	D_720	D_721	D_724	D_727	D_729	D_730	D_731	D_732	D_733	Total
Parcelles forestières	1		7,54												7,54
	2		10,11												10,11
	3		9,75												9,75
	4		9,23												9,23
	5		11,45												11,45
	6		9,86												9,86
	7		10,59												10,59
	8	7,97													7,97
	9	6,76	4,10												10,86
	10		12,52												12,52
	11									4,13			5,69		9,82
	12												10,01		10,01
	13												8,98	0,37	9,35
	14												9,80	0,27	10,07
	15								2,45	1,68			5,90		10,03
	16							0,00	6,24	1,41			2,10		9,75
	17							0,18	9,36	0,64					10,18
	18								8,10	0,33					8,43
	19								8,59						8,59
	20								10,04						10,04
	21			0,02					10,19						10,21
	22								9,34						9,34
	23				0,06				9,35						9,41
	24								9,88						9,88
	25				0,04				9,69						9,73
	26								10,83						10,83
	27					0,21			8,96						9,17
	28					2,51			7,92						10,43
	29					3,58			6,98						10,56
	30								10,16						10,16
	31					1,55			8,62						10,17
	32								9,92						9,92
	33						0,10		7,48						7,58
	34									6,45			5,65		12,10
	35												11,40		11,40
	36										1,13	2,03	3,56		6,72
	37									8,90			6,15		15,05
	38												14,93		14,93
	39											0,38	14,39		14,77
	40									4,06			1,73		5,79
	41												11,88		11,88
	42												12,05		12,05
	43							10,10	3,21						13,31
	DPO		0,08							0,02			0,01		0,11
	TRCAD	0,13	0,79						2,25	0,52					3,69
	Total	14,86	86,02	0,02	0,10	7,85	0,10	10,28	169,56	28,14	1,13	2,41	124,23	0,64	445,3

Annexe 3

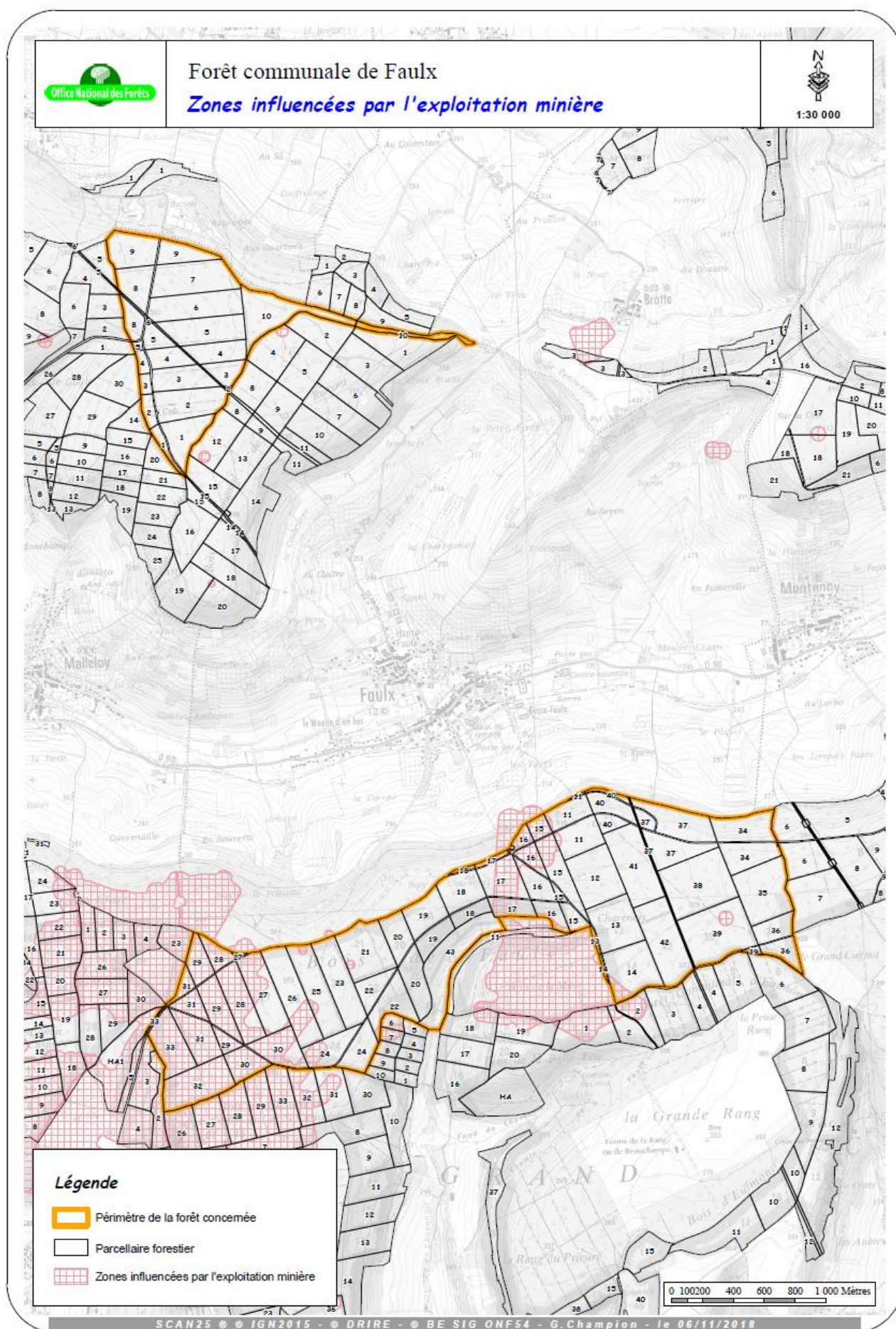
		Types de peuplements																				
Code Parcelles Forestières	EMPRISE	Vide Non Boisable - VNB	Jeune peuplement de Chênes et feuillus précieux 3 m < H < 10 m	Jeune peuplement de feuillus précieux 3 m < H < 10 m	Jeune peuplement de Hêtre et feuillus précieux 3 m < H < 10 m	Jeune peuplement d'autres feuillus H > 10 m	Jeune peuplement de Charme et feuillus précieux H > 10 m	Jeune peuplement de Hêtre et feuillus précieux H > 10 m	clair à BM de Chênes et Hêtre	clair à BM de Hêtre et feuillus précieux	clair à GB de Hêtre et feuillus précieux	BM à PB de Chênes et feuillus précieux	BM à PB de Hêtre et feuillus précieux	irrégulier à BM de Chênes et feuillus précieux, riche en perches	PB à BM de Chênes et feuillus précieux	GB à BM de Chênes et feuillus précieux, pauvre en perches	irrégulier à BM de Chêne pédonculé et feuillus précieux,	irrégulier à BM de Chênes et feuillus précieux, pauvre en	irrégulier à BM de Hêtre et feuillus précieux, pauvre en perches	irrégulier à GB de Chênes et feuillus précieux, pauvre en	irrégulier à GB de Hêtre et feuillus précieux, pauvre en perches	Total
1												4,82		4,75		2,79						7,54
2	0,05											4,36				0,86		5,24				10,11
3	0,21				4,32							6,29				2,06						9,75
4	0,17				0,71							5,94		1,27		3,11					0,90	11,45
5	0,23											0,90		1,42		5,71					1,77	9,86
6	0,06													2,95							7,64	10,59
7												0,62		7,11								7,97
8	0,24													9,52							1,34	10,86
9																						12,52
10								10,35					2,17									9,82
11																		4,74	5,08			10,01
12					6,03							3,98										9,35
13												4,86							4,49			10,07
14												10,07										10,03
15												0,98	3,51					1,95	3,59			9,75
16	0,06											6,48							3,21			10,18
17								3,26				6,92										8,43
18								8,43														8,59
19								8,59														10,04
20								5,69									0,96				3,39	10,21
21									0,61												9,60	9,34
22					4,03						1,26		2,75				1,30					9,41
23					3,09				1,14										1,57		3,61	9,88
24					7,93								1,95									9,73
25					7,82														1,52		0,39	10,83
26								5,66											1,16		4,01	9,17
27								9,17														10,43
28								10,43														10,56
29								9,00														10,16
30									10,16													10,17
31																10,17						9,92
32									4,75				5,17									7,58
33												5,22				2,36						12,10
34				6,45						4,74			0,91									11,40
35										3,10				8,30								6,72
36														6,72								15,05
37	0,25					1,17		7,63					6,00									14,93
38	0,17		7,85											6,91								14,77
39	0,18		7,85											6,74								5,79
40	0,09				3,97														1,73			11,88
41	0,23				11,65																	12,05
42	0,25											5,72							6,08			13,31
43																	12,87				0,44	0,11
DPO		0,11																				3,69
TRCAD		3,69																				3,69
Total	2,19	3,80	15,70	6,45	49,55	1,17	28,60	49,61	18,22	7,84	6,22	70,88	13,78	55,69	12,53	14,53	15,13	11,93	28,43	11,65	21,44	445,34

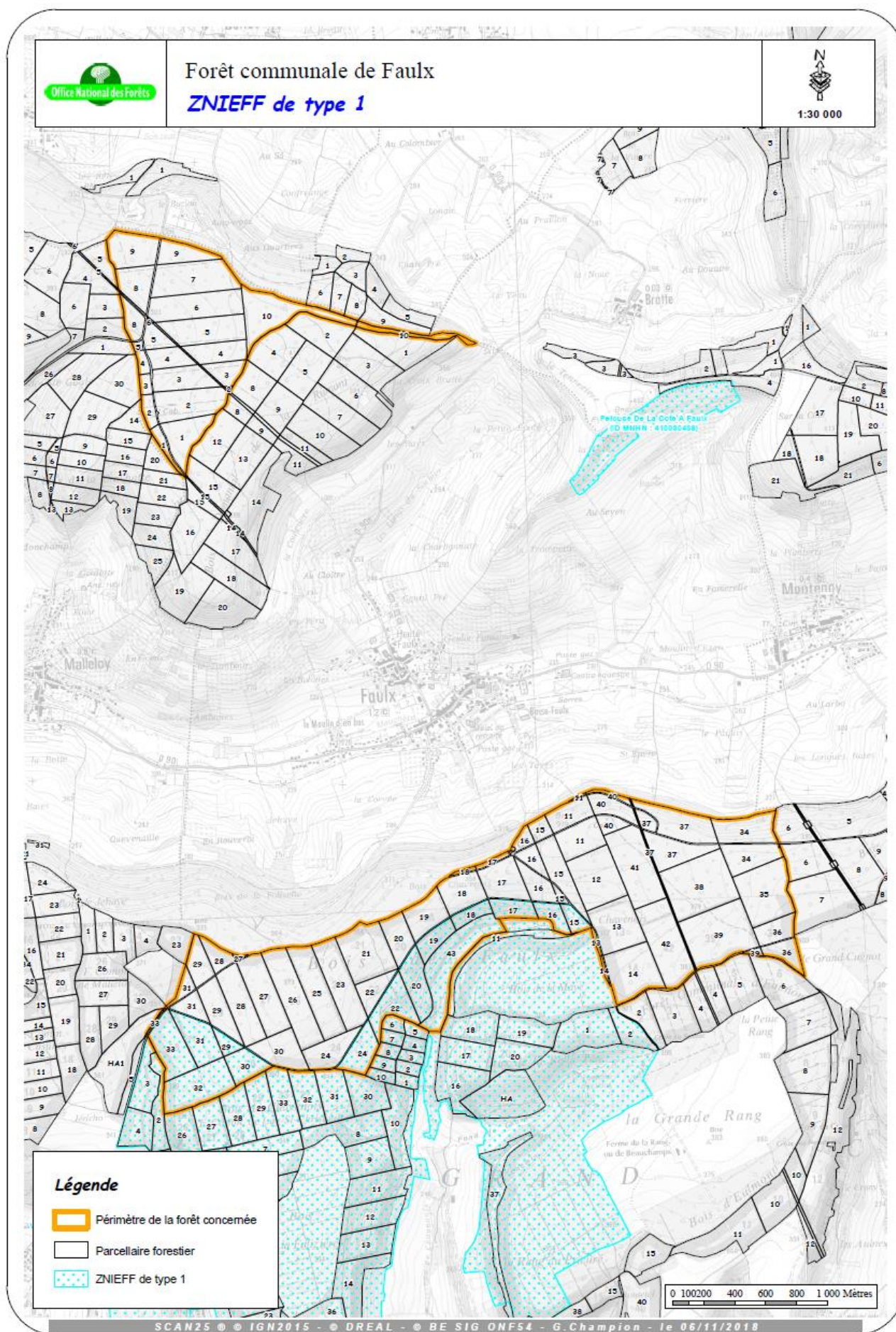
Annexe 4 : Classement des Unités de gestion

Groupe Parcelles	Amélioration 1	Amélioration 2	E - Attente	HSY - Hors Sylviculture	Irrégulier 1	Irrégulier 2	Jeunesse	Régénération	Vieillessement	Total
1					7,54					7,54
2				0,05	10,06					10,11
3				0,21	9,54					9,75
4				0,17	9,06					9,23
5				0,23	11,22					11,45
6				0,06	9,80					9,86
7					10,59					10,59
8				0,24	7,73					7,97
9					10,86					10,86
10					12,52					12,52
11					9,82					9,82
12					3,98		6,03			10,01
13					9,35					9,35
14	10,07									10,07
15					10,03					10,03
16				0,06	9,69					9,75
17		3,26			6,92					10,18
18		8,43								8,43
19		8,59								8,59
20		5,69			4,35					10,04
21					10,21					10,21
22					4,61		3,43	1,30		9,34
23					6,32		3,09			9,41
24							7,93		1,95	9,88
25					1,91		7,82			9,73
26					5,17		5,66			10,83
27						9,17				9,17
28						10,43				10,43
29						10,56				10,56
30					10,16					10,16
31					10,17					10,17
32					9,92					9,92
33					7,58					7,58
34					5,65		6,45			12,10
35					11,40					11,40
36					6,72					6,72
37	6,00			0,25			8,80			15,05
38				0,17	6,91		7,85			14,93
39				0,18	6,74		7,85			14,77
40				0,09	1,73		3,97			5,79
41				0,23			11,65			11,88
42	5,72			0,25	6,08					12,05
43			6,31		7,00					13,31
DPO				0,11						0,11
TRCAD				3,69						3,69
Total	21,79	25,97	6,31	5,99	271,34	30,16	80,53	1,30	1,95	445,34

Annexe 5

INVENTAIRE DENDROMETRIQUE EXPRIME EN SURFACE TERRIERE (m²/ha)																										
PARCELLES	Classes de diamètres				ESSENCES																					
	Petit Bois	Bois Moyen	Gros Bois	Très Gros Bois	Alisier Blanc	Alisier Terminal	Aulne Glutineux	Boulot	Charme	Chênes	Cormier	Epicéa	Erable Champêtre	Erable Sycomore	Frêne	Hêtre	Merisier	Orme Champêtre	Orme des Montagnes	Pin Noir	Pin Sylvestre	Pommier poirier prunier	Saule	Tilleul	Tremble	TOTAL
1	2,6	4,4	3,0	2,1	0,2	0,2	0,0	0,0	3,0	6,5	0,0	0,0	0,8	0,2	0,1	0,9	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	12,12
2	2,7	3,6	1,3	1,3	0,1	0,1	0,0	0,0	2,4	3,4	0,0	0,0	0,8	0,3	0,1	1,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	8,833
3	3,6	7,1	2,1	0,1	0,3	0,0	0,0	0,0	4,3	4,5	0,0	0,0	1,3	1,0	0,0	0,8	0,5	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	13
4	1,3	5,7	2,5	0,8	0,1	0,1	0,0	0,0	2,6	4,5	0,0	0,0	0,6	0,4	0,0	0,8	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	10,33
5	2,3	4,7	2,1	0,8	0,3	0,1	0,0	0,0	1,9	4,5	0,1	0,0	1,6	0,2	0,0	0,6	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	9,833
6	1,6	4,7	4,3	0,9	0,6	0,2	0,0	0,0	2,0	5,7	0,0	0,0	0,7	0,4	0,0	1,5	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	11,53
7	2,0	6,0	3,7	2,1	0,3	0,2	0,0	0,0	2,2	7,1	0,0	0,0	1,0	0,4	0,0	1,6	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	13,82
8	2,5	7,9	3,9	0,1	0,2	0,3	0,0	0,0	3,3	6,8	0,0	0,0	1,3	0,8	0,1	1,3	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	14,42
9	4,7	7,3	3,2	0,3	0,2	0,2	0,0	0,0	3,7	6,9	0,0	0,0	1,3	0,3	0,0	2,0	0,6	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	15,5
10	8,2	8,3	0,5	0,2	0,3	0,0	0,0	0,5	0,8	0,8	0,0	2,7	0,2	3,5	0,7	5,2	2,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	17,17
11	0,6	3,3	1,6	0,4	0,1	0,0	0,0	0,0	1,6	1,5	0,0	0,0	0,1	0,3	0,0	1,9	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	5,857
13	2,1	8,8	3,3	0,9	0,0	0,2	0,0	0,0	3,1	3,8	0,0	0,0	1,4	1,4	0,2	1,3	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,7	0,0	15,06
14	3,2	4,2	1,7	1,1	0,2	0,1	0,0	0,0	1,5	4,7	0,0	0,0	0,3	0,6	0,0	1,3	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	10,27
15	2,7	5,6	2,0	2,0	0,3	0,5	0,0	0,0	3,1	2,4	0,0	0,0	1,1	0,4	0,2	3,2	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,7	0,0	12,36
16	3,5	5,3	2,6	1,4	0,1	0,2	0,0	0,0	2,3	1,7	0,0	0,0	0,9	1,4	0,1	5,3	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	12,73
17	5,1	4,0	2,1	0,5	0,1	0,1	0,0	0,0	5,4	3,0	0,0	0,0	1,0	0,6	0,0	0,9	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	11,75
20	2,8	4,2	1,6	3,4	0,0	0,2	0,0	0,0	2,6	1,6	0,0	0,0	1,4	0,0	1,2	3,8	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	12,01
21	2,0	3,0	2,1	4,5	0,2	0,1	0,0	0,0	1,8	3,2	0,0	0,0	0,4	0,3	0,0	4,7	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	11,57
22	1,7	3,3	3,0	1,3	0,0	0,1	0,0	0,0	2,7	1,3	0,0	0,0	0,3	0,0	1,7	1,6	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0	9,286
23	1,1	2,7	2,3	2,7	0,1	0,1	0,0	0,1	1,3	3,8	0,0	0,0	0,2	0,3	0,0	2,2	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,1	8,818
24	4,3	3,2	2,3	0,7	0,0	1,0	0,0	0,0	1,7	2,3	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0	3,5	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	10,5
25	2,3	7,3	4,3	3,7	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0	4,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,3	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	0,0	17,67
26	2,2	4,8	1,9	3,4	0,3	0,0	0,0	0,1	2,2	3,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	5,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	12,33
30	1,7	2,2	1,3	0,3	0,0	0,1	0,0	0,0	1,3	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,467
31	5,2	6,8	2,8	1,0	0,3	0,4	0,0	0,0	5,3	6,5	0,1	0,0	0,6	0,0	0,0	2,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	15,8
32	2,0	4,7	2,5	0,3	0,1	0,3	0,0	0,0	3,5	3,7	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0	0,8	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	9,467
33	3,4	4,8	1,6	0,4	0,3	0,0	0,0	0,0	4,1	3,8	0,0	0,0	0,8	0,0	0,0	0,7	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	10,2
34	1,3	3,2	1,2	0,5	0,0	0,1	0,0	0,0	1,5	0,3	0,0	0,0	0,2	0,8	0,0	2,4	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0	6,167
35	2,7	4,4	1,9	1,4	0,1	0,1	0,0	0,0	3,2	2,4	0,0	0,0	0,6	0,3	0,0	2,5	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	10,44
36	5,3	5,3	1,8	0,3	0,3	0,1	0,0	0,0	3,1	2,9	0,0	0,3	1,3	0,2	0,8	3,3	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	12,75
37	4,3	6,6	0,2	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	1,2	0,1	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	8,2	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	11,14
38	2,8	6,4	3,9	1,1	0,4	0,0	0,0	0,0	4,6	5,0	0,0	0,0	1,0	0,3	0,0	1,3	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	0,0	14,13
39	2,9	4,6	3,4	2,9	0,0	0,1	0,0	0,1	2,9	4,9	0,0	0,0	0,7	0,2	0,1	2,7	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,9	0,0	13,8
42	4,8	4,4	1,5	2,0	0,5	0,2	0,0	0,0	3,6	1,8	0,0	0,0	0,6	0,6	0,0	2,9	0,8	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	1,7	0,0	12,74
43	3,5	6,9	4,5	2,7	0,0	0,3	0,1	0,0	3,3	7,1	0,0	0,0	1,3	0,4	1,6	2,2	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	0,0	17,61







Date d'édition : 06/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/410030438>



PELOUSE DE LA COTE A FAULX (Identifiant national : 410030438)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 30438)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Secrétariat Scientifique
ZNIEFF CSRPN Lorraine, - 410030438, PELOUSE DE LA COTE A FAULX. -
INPN, SPN-MNHN Paris, 10P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/410030438.pdf>

Région en charge de la zone : Lorraine

Rédacteur(s) : Secrétariat Scientifique ZNIEFF CSRPN Lorraine

Centroïde calculé : 885613°-2430561°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 03/07/2012

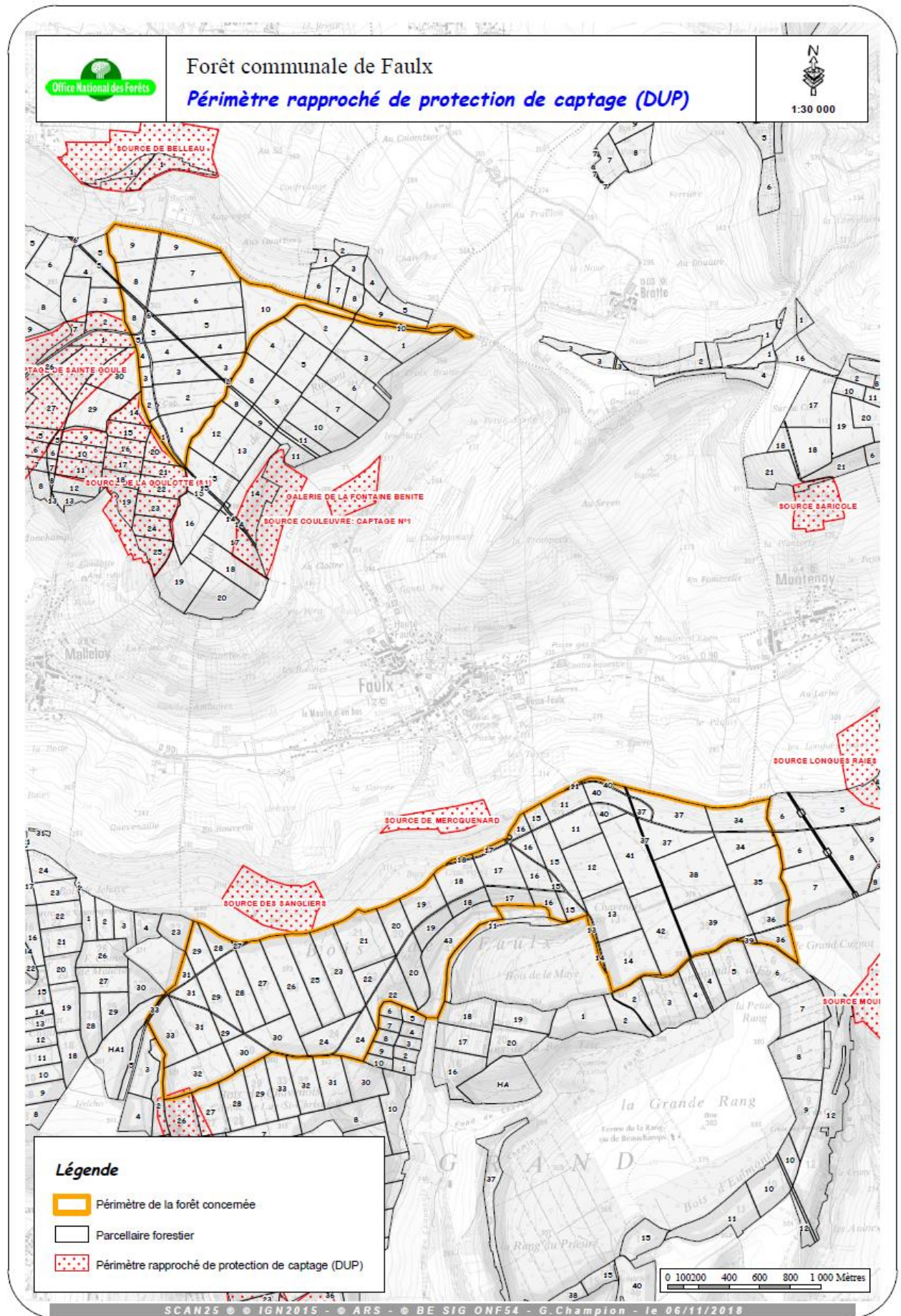
Date actuelle d'avis CSRPN : 03/07/2012

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 22/11/2016

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	10
9. SOURCES	10

Annexe 8





EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Faulx
Siege social : Mairie de FAULX (54760)

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	qui ont pris part au vote de la délibération
15	13	15

DATE DE LA CONVOCATION
24 février 2020

L'an deux mil vingt et le quatre mars à 18 h 00 en Mairie de Faulx,

Les membres de ce Conseil, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de FAULX, sous la Présidence de Monsieur GRANDIEU Dominique, Maire.

Etaient présents :

Mmes BERNARD Armelle, DAVEAU Stéphanie, HOFFMANN Véronique, HUGO-SIMON Isabelle, LEPRUN Catherine, LUX Céline, MM. AUBERTEIN Hubert, BOUSSET Jean-François, DURANG Pascal, GERARDIN Daniel, GRANDIEU Dominique, MASSON Eric et RISSE Lionel

Etaient absents :

- Mme MICHALAK Jocelyne donne pouvoir à M. BOUSSET Jean-François,
- M. DUMAS Patrice donne pouvoir à M. GRANDIEU Dominique.

N° 1

Aménagement forestier 2020-2039

M. Pascal DURANG rappelle aux membres présents que Mme RAZE Florence et M. BEGIN Jean-Etienne, Agents ONF, ont présenté, lors de la Commission Forêt élargie au Conseil Municipal du 18/11/19, le programme d'aménagement forestier 2020-2039

M. Pascal DURANG indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions des articles L124-1.1, L212-1 à L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, R212-4, D212-5.2, D214-15 et D214-16, du Code Forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Vu l'exposé de M. Pascal DURANG et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet d'aménagement proposé,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Maire,



Dominique GRANDIEU



**ARRETE D'AMENAGEMENT N°2020/101
portant approbation du document d'aménagement
de la forêt communale de FAULX
pour la période 2020 – 2039**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le code forestier et notamment les articles L124-1 1°, L212-1 à L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, R212-4, D212-5 2°, D214-15 et D214-16 ;
- VU le schéma régional d'aménagement de Lorraine, arrêté en date du 09/06/2006 ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 02/04/2007 réglant l'aménagement de la forêt communale de Faulx pour la période 2007 - 2018 ;
- VU la délibération du Conseil municipal de la commune de Faulx en date du 04/03/2020 déposée à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle à Nancy le 11/03/2020, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté,
- VU l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est ;
- SUR proposition du directeur territorial de l'Office national des forêts :

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : La forêt communale de Faulx (Meurthe-et-Moselle), d'une contenance de 445,34 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle

ARTICLE 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 439,35 ha, actuellement composée de chêne sessile ou pédonculé (35 %), charme (23 %), hêtre (19 %), érable champêtre (6 %), tilleul (5 %), merisier (4 %), érable sycomore (3 %), alisier blanc (2 %), alisier torminal (2 %) et frêne commun (1 %). Le reste, soit 5,99 ha, est constitué d'emprises de tranchées cadastrées, place à dépôt ou de retournement et gazoduc incluses dans la forêt.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités de la façon suivante :

- 137,85 ha en futaie régulière,
- 301,50 ha en futaie irrégulière,
- 5,99 ha en hors sylviculture.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le hêtre (219,46 ha), le chêne sessile (147,76 ha) et les autres feuillus (72,13 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

ARTICLE 3 : Pendant une durée de 20 ans (2020 – 2039) :

- la forêt fera l'objet des mesures de gestion suivantes :

- 1,30 ha seront complètement régénérés dans le groupe de régénération de 1,30 ha,
- 128,29 ha seront parcourus par des coupes d'amélioration ou préparation et des travaux d'amélioration "jeunesse",
- 301,50 ha bénéficieront d'un traitement irrégulier,
- 1,95 ha constitueront des îlots de vieillissement,
- 6,31 ha seront laissés en attente sans interventions,
- 5,99 ha en hors sylviculture,

- toutes les mesures contribuant au rétablissement ou au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;

- les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

ARTICLE 4 : La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt, et le directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Grand Est.

Fait à Metz, le 06 juillet 2020

Pour la Préfète et par délégation,

Pour la directrice régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt,

La cheffe du service régional de la forêt et du bois,



Isabelle WURTZ

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification

Direction territoriale Grand-Est
Agence territoriale de Meurthe-et-Moselle
5, rue Girardet - CS 65219
54052 Nancy Cedex
Tél. 03 83 17 74 40 - Fax 03 83 35 37 25



www.onf.fr